



Nombre de conseillers.....43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance.....35  
 Pouvoirs.....07  
 Absent..... 01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 13 FÉVRIER 2025**

**N°2025-02-03 : BUDGET PRINCIPAL VILLE - DEBAT D'ORIENTATION  
 BUDGETAIRE 2025 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le jeudi 13 février 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 31 janvier 2025.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LAFARGUE Jean-Claude	JOLY Nathalie
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	DI IORIO Rina
MICONNET Olivier	AÏDOUDI Salem	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	FOURNIER Marine	HODÉ Laurence
COLLET Marie-Madeleine	ARNAUD Philippe	RENAULT Bernadette
BERTHE Éloïse	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
CHASSAIN Clément	BERNARD Anne	HAMZA Ali
MOULINAT-KERGOAT Hélène	GUIMARAES Odette	

**Pouvoirs :**

MILOTI Donni	à MANTEL Serge
LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à MARTIN Pierre-Yves
ADLANI Myriam	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent
BONINI Bruno	à JOLY Nathalie

**Absente :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme HERRMANN a été désignée pour remplir ces fonctions

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300464-20250225-2025-02-03-DE  
 Date de télétransmission : 25/02/2025  
 Date de réception préfecture : 25/02/2025

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. MANTEL rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, notamment son article L. 2312-1

Vu la délibération n°2020-10-01 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 relative à l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal et notamment ses articles 5 et 15;

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires pour 2025, ci-annexé et adressé aux élus

Vu l'avis de la Commission permanente Administration Générale en date du mardi 4 février 2025 ;

Considérant que le débat intervenu concernant le budget principal de la Ville de Livry-Gargan pour l'exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

**À la majorité par :**

**- 41 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCRESS Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LAFARGUE Jean-Claude	JOLY Nathalie
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	DI IORIO Rina
MICONNET Olivier	AÏDOUDI Salem	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	FOURNIER Marine	HODÉ Laurence
COLLET Marie-Madeleine	ARNAUD Philippe	RENAULT Bernadette
BERTHE Éloïse	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
CHASSAIN Clément	BERNARD Anne	
MOULINAT-KERGOAT Hélène	GUIMARAES Odette	

MILOTI Donni	à MANTEL Serge
LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
MARKARIAN Olivier	à MARTIN Pierre-Yves
ADLANI Myriam	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent
BONINI Bruno	à JOLY Nathalie

**- 1 abstention :**

HAMZA Ali

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20250225-2025-02-03-DE  
Date de télétransmission : 25/02/2025  
Date de réception préfecture : 25/02/2025

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Article unique : Prend acte des orientations budgétaires 2025 présentées dans le rapport et du débat intervenu.

Annexe : Rapport d'orientation budgétaire 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 13 février 2025.

Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental



Date de publication : 27.02.2025

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20250225-2025-02-03-DE  
Date de télétransmission : 25/02/2025  
Date de réception préfecture : 25/02/2025

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

# Rapport d'Orientations Budgétaires



# Table des matières

Avant-propos.....	2
Introduction.....	3
1. Le contexte économique dans lequel se construit le budget.....	6
1.1 Le contexte macroéconomique.....	6
1.2 L’avenir du projet de loi de finances.....	6
1.3 Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.....	7
1.4 Les relations avec l’Etablissement Public Territorial Grand-Paris-Grand-Est.....	7
2. Les orientations des recettes de fonctionnement.....	8
2.1 La fiscalité directe.....	8
2.2 La dotation globale de fonctionnement (DGF) et le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).....	10
2.3 Subventions et autres recettes de fonctionnement.....	11
2.4 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection 2025.....	12
2.5 La structure des recettes réelles de fonctionnement.....	12
3. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	13
3.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante.....	13
3.2 Les dépenses de fluides.....	13
3.3 Les charges de personnel.....	14
3.4 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune.....	18
3.5 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement.....	19
3.6 La Structure des Dépenses de Fonctionnement.....	21
4. L’endettement de la commune.....	22
4.1 Historique des taux.....	22
4.2 Le recours à l’emprunt des Collectivités locales.....	23
4.2 Situation de la Ville au 1 <sup>er</sup> janvier 2025.....	23
5. Les investissements de la commune.....	30
5.1 Les épargnes de la commune.....	30
5.2 L’utilisation de la technique de l’AP/CP.....	33
5.3 Evolution des dépenses d’investissement.....	33
5.4 Les dépenses d’équipement.....	34
5.5 Le Plan Pluriannuel d’Investissement.....	35
5.6 Des investissements soutenus.....	36
5.7 Evolution des Recettes d’investissement (hors emprunt).....	36
5.8 Recettes d’investissement des chapitres 10 de dotations et 13 de subventions.....	37
CONCLUSION.....	38

## **Avant-propos**

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les dix semaines (pour les collectivités soumises à la norme comptable M57) précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Le présent rapport a vocation à éclairer les membres du Conseil municipal sur l'évolution de la situation financière de la Ville. Cette mise en abîme, qui permet d'appréhender des éléments rétrospectifs donne ainsi de la matière nécessaire aux débats fixant les orientations budgétaires qui eux-mêmes préfigureront les priorités du budget primitif.

# Introduction

Les économies annoncées par le gouvernement inquiètent car elles ciblent directement les collectivités. Si celles-ci sont appliquées à la hauteur des annonces, elles impacteront indéniablement le financement des projets et des services publics.

Malgré cette incertitude, couplée à la situation inédite dans laquelle notre pays se trouve, sans budget ni lignes et perspectives claires, les collectivités doivent poursuivre leur engagement envers les habitants et relever des défis majeurs.

Pour Livry-Gargan, le principal défi réside dans l'obligation édictée par l'Etat, via la TOL (territorialisation de l'offre de logements) **de construire de nouveaux logements**. Au travers de ce plan, la ville doit construire chaque année au moins 240 logements. Si la commune entend respecter les objectifs fixés au niveau national, la croissance de la population implique nécessairement de consentir à des investissements importants afin d'adapter au mieux les équipements et les infrastructures nécessaires au bien-vivre des administrés.

Par ailleurs, nous faisons face à **une véritable crise de représentativité et un désengagement sans précédent de l'Etat**. La crise sociale et économique que connaît la France depuis plusieurs années a fait ressortir une évidence : les élus et les administrations communales sont les premiers interlocuteurs des habitants. Ainsi, la ville joue un rôle fondamental dans la vie quotidienne des Livryens et de la proximité qu'ils sont en droit d'attendre. Face aux innombrables inquiétudes, la ville se doit d'écouter, d'accompagner et répondre à leurs besoins essentiels. Ce rôle, à la fois central et de proximité, engage de plus en plus fréquemment la ville à développer des compétences qui jusqu'alors appartiennent à d'autres collectivités (le handicap, l'accompagnement social, la sécurité et la tranquillité publique, etc.).

Au-delà de ces défis, la ville de Livry-Gargan restera ambitieuse et poursuivra pour l'année 2025 ses enjeux stratégiques. D'une part, l'année 2025 verra aboutir bon nombre de chantiers d'ampleur. D'autre part, la ville poursuivra ses investissements en lançant plusieurs projets de long-terme (éclairage public aux LED, géothermie, rénovation énergétique des bâtiments communaux, etc.)

Cet investissement passera par trois axes majeurs :

## 1. Faire face au changement climatique en agissant à l'échelle locale

Avec 80 hectares d'espaces verts, Livry-Gargan est reconnue comme étant la ville la plus verte de Seine-Saint-Denis. Cette distinction est une chance au regard des enjeux climatiques, mais c'est aussi une responsabilité, que la municipalité entend entretenir et valoriser.

En 2025, la plus grande phase de travaux de réaménagement du lac de Sévigné sera lancée afin de redonner vie à ce lieu emblématique.

La parcelle située rue Clémenceau bénéficiera au plus grand nombre puisque qu'elle deviendra un parc « Nature et loisirs » avec l'implantation d'un terrain de sport, d'une aire de jeux pour enfant et d'espaces de détente.

De plus, les surfaces végétalisées vont largement se développer avec la réalisation de :

- de deux îlots de fraîcheur au square Bayard et avenue Montgolfier,
- d'un parking éco-responsable Chanzy,
- d'une cours oasis dans les écoles Bayard et Vauban,
- la place Jacob sera également rénovée avec l'intégration davantage de végétation.

La problématique des dépenses énergétiques est aussi au centre des préoccupations de la municipalité. Elle engagera donc en 2025 un plan pluriannuel d'investissement en faveur de l'isolation des bâtiments communaux. Celui-ci fixe les priorités et répartit les investissements sur plusieurs années pour atteindre les objectifs d'amélioration de l'efficacité énergétique des infrastructures municipales. A titre d'exemples, la ville opérera un changement des ampoules à sodium au bénéfice des LED. Cette campagne de modernisation permettra de réduire considérablement la consommation énergétique de la ville et de limiter la pollution lumineuse.

Au-delà de la réduction de la consommation d'énergie fossile, la question d'une énergie plus verte est aussi un axe important de la politique municipale. C'est en cela que le projet de géothermie en partenariat avec la ville de Clichy-sous-Bois marque une véritable étape pour Livry-Gargan. Début janvier, la ville a procédé à la signature du contrat d'exploitation de ce nouveau réseau de chaleur. Les travaux débiteront dans le courant de l'année 2025.

Ce dispositif novateur permettra à terme de chauffer une partie de la ville avec une énergie propre et plus économique.

La question des mobilités reste une des priorités de la ville en 2025.

Plusieurs axes seront développés pour permettre aux habitants de privilégier un autre mode de transport que la voiture, notamment avec l'accès aux transports en commun et le développement d'intermodalités, avec Île-de-France Mobilité.

La volonté de prolonger le tracé du Tzen 3 jusqu'à la commune de Vaujours offrira une opportunité en matière d'aménagement de la RD933 et d'apaisement de la circulation. Une demande de financement des études de faisabilité de ce projet a été faite par la ville.

Les mobilités douces continueront à être développées. Au-delà de la création de pistes cyclables et des aménagements nécessaires annexes, une réflexion sera menée auprès des Livryens comme des agents municipaux afin de lever les freins à la marche ou à l'utilisation du vélo à travers la ville.

Les enfants de la ville bénéficieront quant à eux d'une sensibilisation particulière pour l'apprentissage du vélo et seront encouragés à venir à l'école à pied ou à vélo. Les abords de certaines écoles seront repensés afin d'offrir une sécurité maximale aux élèves et en faciliter l'accès autrement qu'en voiture.

## **2. Offrir des structures, des conditions d'apprentissage adaptées et développer l'inclusion**

La municipalité garde l'ambition de créer des environnements d'apprentissage adaptés aux enfants afin de garantir l'égalité des chances et favoriser la réussite scolaire. Chaque nouveau projet prendra en compte les normes environnementales tout en proposant des lieux adaptés aux usages des élèves comme des équipes éducatives. La ville poursuit donc son plan d'investissement pour les groupes scolaires : l'année 2025 verra la livraison des écoles Vauban et Tourville.

Le projet de la nouvelle école situé dans le quartier Centre se poursuivra avec l'acquisition des unités foncières et le déroulement des différentes phases du concours.

En sus des locaux proposés, le bien-être des enfants passe également par la capacité à porter une dynamique et une ambition éducative réelles. L'année 2025 sera donc l'occasion pour la communauté éducative de travailler sur le PEDT 4, conçu comme un moyen de fédérer la ville, l'Académie de Créteil, la Préfecture de Seine-Saint-Denis et la Caisse d'Allocations Familiales. Le PEDT garde pour objectif d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Enfin, la ville poursuivra son engagement en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap. L'année 2025 sera marquée par le début des études portées par l'Institut Médicoéducatif Philippe Lebon qui, grâce à la cession par la ville d'un pavillon communal dit « Dionnet », pourra poursuivre son projet de transfert de locaux au sein d'une structure neuve et adaptée aux besoins des enfants en situation de handicap.

## **3. Redonner du sens au « service public » et favoriser l'accès à la santé**

Les questions du stationnement et de l'occupation du domaine public font partie des préoccupations des Livryens. A travers un plan stationnement, la ville a initié une réglementation du stationnement sur certains secteurs de la ville. Le stationnement gratuit et réglementé a permis de favoriser la rotation des véhicules grâce à l'instauration de zones bleues et la limitation de l'encombrement de certains axes avec l'exclusion des véhicules hors gabarit. Après une première phase en 2023 puis une seconde phase en 2024, l'année 2025 verra apparaître une 3<sup>ème</sup> phase avec l'extension des dispositifs mentionnés ci-dessus.

Cette dynamique sera complétée par la reconduction en 2025 de l'opération de subventionnement de l'automatisation des portails.

La fermeture de la clinique Vauban a renforcé les craintes des Livryens quant à la pénurie de professionnels de santé. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une prérogative communale, la commune continuera d'agir en 2025 pour encourager l'implantation de nouveaux praticiens et développer les actions de prévention en matière de santé.

Après la création d'une maison France Services en 2024, la municipalité entend répondre au besoin de proximité des habitants par la création d'une maison de quartier en 2025. Cette structure jouera un rôle essentiel dans la vie locale en proposant un espace de rencontre, d'échange et de solidarité pour les Livryens de toutes les générations.

La ville a intégré la géographie prioritaire de la politique de la ville avec l'entrée de deux quartiers : le quartier de l'Eglise et celui de Chanzy – Briand (en partage avec la ville des Pavillons-sous-Bois). En 2025, le contrat de ville permettra le renforcement de la cohésion sociale à travers le subventionnement d'initiatives municipales et associatives.

Enfin, le budget participatif sera lancé en début d'année 2025 afin de favoriser l'implication des Livryens dans la vie locale et d'apporter leurs contributions au développement de la ville.

# 1. Le contexte économique dans lequel se construit le budget

## 1.1 Le contexte macroéconomique

- **Une croissance stagnante** : La croissance économique française reste faible, mais des signes de reprise commencent à apparaître pour 2025 et au-delà. L'inflation maîtrisée et un allègement progressif des conditions monétaires par la BCE sont des leviers essentiels dans ce contexte mais un moteur modéré pour 2025. La Banque de France, se basant sur les données de l'INSEE, tablait sur une croissance de 0,8% du PIB en 2024 et une reprise à 1,2% en 2025
- **L'inflation** : l'inflation est descendue en dessous de 2% en août 2024 et devrait se stabiliser à 1,7% en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques et un desserrement de la politique monétaire de la part de la BCE. L'activité, qui plutôt ralentie en 2024, se verrait revigorée en 2025 puis en 2026. La baisse des taux directeurs tant attendue devrait aider cette reprise, d'autant que le contexte économique international est favorable.
- **L'emploi** : les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci se situe à 7,3% en août 2024 et 7,6% en fin d'année. Cette tendance reflète des ajustements structurels dans certains secteurs touchés par la transition écologique et énergétique. En guise de perspectives pour 2025, une reprise économique modérée pourrait stabiliser le chômage, mais sans véritable baisse significative avant 2026, à moins d'un soutien accru à la création d'emplois (investissements publics, incitations pour les PME).
- **Les finances publiques** : La consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises. L'économie française a montré des signes de résilience dans un contexte international peu favorable ces dernières années. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation). Mais la situation des finances publiques avec un déficit très élevé à plus de 5,5% du PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110% noircit d'autant plus le tableau couplé à l'incertitude politique née de la dissolution de l'Assemblée nationale qui a pour conséquence de refroidir de potentiels investisseurs étrangers et nationaux.

## 1.2 L'avenir du projet de loi de finances

La dissolution de l'Assemblée nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée nationale au terme de la procédure de l'article 49.3. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu caduque.

Conformément à la loi organique relative aux lois de finances, les dépenses de l'Etat peuvent être autorisées par décrets du Premier ministre, en reconduction des crédits 2024. **C'est dans ce contexte que la loi spéciale a été promulguée (LOI n° 2024-1188 du 20 décembre 2024) et complétée par le Décret n° 2024-1253 du 30 décembre 2024.**

En outre, certaines mesures sont indépendantes de la loi de finances et pourront entrer en vigueur en 2025. Cela concerne notamment la revalorisation des bases fiscales. L'indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, sera cette année de 1,7 %.

Les futurs PLF et PLFSS pour 2025 pourraient s'inspirer de la version amendée par le Sénat. Les collectivités contribueraient toujours au redressement des finances publiques, mais l'effort qui leur serait demandé serait réduit à 2,2 Md € contre 5 Md € dans la première version du PLF.

Cette contribution reposerait sur les mesures suivantes qui concernent les collectivités territoriales :

- **Instauration d'un fonds de précaution** : Dans la première version du PLF, 450 collectivités, dépassant les 40 M€ de recettes réelles de fonctionnement, étaient appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics en contribuant à hauteur de 2 % de leurs recettes de fonctionnement à un « fonds de précaution ». Le Gouvernement de Michel Barnier avait annoncé un assouplissement de la mesure pour

épargner la moitié des Conseils départementaux. En compensation, le projet de l'exécutif, modifié par le Sénat, consistait à élargir le nombre de communes contributrices, à 2 387 précisément, mais sur des montants plus faibles de ponction. Les sommes prélevées seraient intégralement ou quasi intégralement restituées à partir de 2026 aux collectivités ponctionnées.

- **Gel des fractions de TVA :** Le Sénat avait confirmé le gel, en 2025, des fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE. Les fractions 2024 ayant été plus faibles que celles annoncées en début d'année, si cette mesure était confirmée, les intercommunalités auraient à subir une perte préjudiciable de la dynamique d'une partie de leurs recettes.
- **L'évolution du taux de cotisation de la CNRACL :** Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027. Une mesure appliquée par décret. Il est aujourd'hui probable, à l'issue de l'adoption en première lecture du PLFSS au Sénat, que l'augmentation de 12 points du taux de cotisation soit lissée sur quatre ans jusqu'en 2028. Soit une augmentation de + 3 points en 2025.
- **Dotations : vers un abondement de l'enveloppe :** Dans le premier projet de loi de finances, le montant de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2025 restait inchangé par rapport à 2024. Au sein de cette enveloppe en revanche, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR) devaient augmenter respectivement de 140 M€ et 150 M€, au détriment donc de la dotation forfaitaire. La dotation d'intercommunalité devait progresser, quant à elle, de 90 M€, comme en 2024. Cette hausse était financée par un "écrêtement" de la dotation de compensation. Le Sénat a adopté, pour éviter une baisse de la dotation forfaitaire, et contre l'avis du Gouvernement, une augmentation de l'enveloppe globale de 290 M€. Dans l'attente de l'adoption de la loi de finances initiale pour 2025, le montant des dotations sera, dans un premier temps, déterminé en fonction des données de population et de revenus connus au 1<sup>er</sup> janvier 2025, à partir des enveloppes de la loi de finances pour 2024. **Les dotations 2025 seront ensuite mises à jour en fonction des enveloppes nationales déterminées par la loi de finances initiale pour 2025.**

### 1.3 Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

*La limitation de la hausse des dépenses des collectivités :* C'était une des mesures qui cristallisaient le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LPPF sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité. Une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation moins 0,5% est donc adoptée. A date, cette trajectoire est prévue comme suit : 2% en 2024, 1,5% en 2025 et 1,3% en 2026 et 2027.

*Des concours financiers en hausse :* C'est le second axe de cette loi, par lequel l'exécutif entend contrebalancer l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques. Selon l'article 13 de ce projet, l'objectif de l'Etat serait de passer de 53,980 Mds€ de concours financiers au PLF 2024 à 56,043 Mds€ en 2027.

### 1.4 Les relations avec l'Établissement Public Territorial Grand-Paris-Grand-Est

En 2022, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) s'est réunie à quatre reprises pour discuter de la méthode et de l'évaluation des coûts des compétences politique de la ville, eaux pluviales, élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, aménagement, renouvellement urbain, développement économique, clauses d'insertion, accès au droit ainsi que l'habitat et la mobilité. Elle a proposé des scénarii de financement pour le fonctionnement de l'établissement et pour l'ensemble des compétences, sauf pour l'habitat et la mobilité. Elle a fixé les montants réévalués du FCCT pour chaque commune et les modalités de prise en charge progressive par les villes de l'évolution en résultant.

La Ville a approuvé le 24 novembre 2022 un montant définitif en 2025 de 683 231€ et un scénario de prise en charge progressive de l'évolution avec 50% de la hausse en 2023, soit 548 199€, puis 80% en 2024, soit 629 219€.

En avril 2023, l'EPT a revalorisé les contributions de 7,1%, taux fixé par la loi de finances pour 2023, la contribution Ville passant de 548 199€ à 587 121€ en 2023 et de 629 219€ à 673 893,55€ en 2024. La CLECT du 30 novembre 2023 prévoyait une revalorisation 2024 de 5%, soit 707.587€. **Après ajustement des revalorisations**

**2024 et 2025, pour l'ensemble de ces compétences, le total 2024 revalorisé s'élève à 700 175€ et le total 2025 revalorisé serait de 778 525€.**

Pour 2025, la Ville, d'autres villes du territoire et l'EPT s'engagent vers une mutualisation de moyens sur le suivi du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et du Système d'Information Géographique (SIG). La participation 2025 de nature Personnel affecté par le GFP de rattachement serait de 16 338€.

Le budget 2025 devra donc se construire avec les montants votés et revalorisations anticipées.

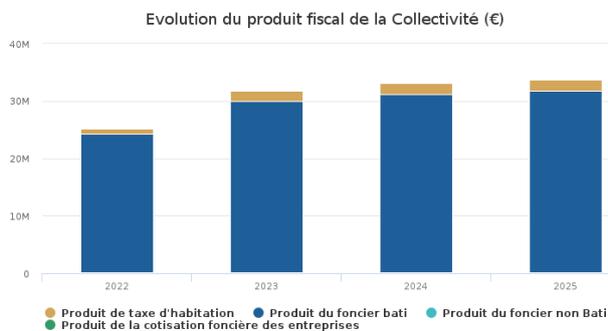
## 2. Les orientations des recettes de fonctionnement

### Hypothèses d'évolutions

Dans la construction de sa prospective, la ville prend des hypothèses d'évolution par chapitre comptable de dépenses et recettes, basées sur les tendances générales reproductibles d'année en année en lien avec les prévisions macroéconomiques type inflation (effet prix) ou loi de finances. Font exception certains comptes nature lorsque des phénomènes spécifiques viennent individualiser les évolutions, type dotations d'Etat, contributions, ou certains comptes de redevances pour lesquels un effet volume influe le calcul.

### 2.1 La fiscalité directe

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la commune.



**Pour 2025 le produit fiscal de la commune est estimé à 47 273 831 € soit une évolution de 1,71 % par rapport à l'exercice 2024.**

### Le Levier fiscal de la commune

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la commune sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la commune dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est présentée.

### Le potentiel fiscal de la commune

C'est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes. **Le potentiel fiscal de la commune est de 994.6 /hab., la moyenne du potentiel fiscal des communes en France est de 778.84 /hab. en 2023.**

### Evolution de la fiscalité directe

<b>Taxes d'habitation (THRS)</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Prévision 2025</b>	<b>Revalorisation 2025</b>
Base d'im position (TH)	3 155 589 €	3 154 676 €	5 720 625 €	3 831 622 €	3 897 143 €	1,71%
Taux d'im position (TH)	28.5 %	28.5 %	28.5 %	28.5 %	28.5 %	
Majoration THRS 20%	20.0 %	20.0 %	263824	166034	166 034,02 €	1,71%
<b>Produit</b>	<b>899 358 €</b>	<b>899 102 €</b>	<b>1 894 202 €</b>	<b>1 258 046 €</b>	<b>1 276 720 €</b>	<b>1,71%</b>
<b>Réforme de la TH</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Revalorisation 2025</b>
Coefficient correcteur	150661	150661	150661	150661	150661	
<b>Compensation/Prélèvement</b>	<b>11 727 619 €</b>	<b>12 247 839 €</b>	<b>13 265 265 €</b>	<b>13 908 894 €</b>	<b>14 146 736 €</b>	<b>1,71%</b>
<b>Taxe sur le foncier bâti (TFPB)</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Revalorisation 2025</b>
Base d'im position	65 001 308 €	67 933 403 €	73 648 622 €	77 248 452 €	78 569 400 €	1,71%
Taux d'im position	35.46 %	35.46 %	40.46 %	40.46 %	40.46 %	
<b>Produit</b>	<b>23 109 082 €</b>	<b>24 134 285 €</b>	<b>29 825 826 €</b>	<b>31 273 280 €</b>	<b>31 789 179 €</b>	<b>1,71%</b>
<b>Taxe sur le foncier non bâti (TFPNB)</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Revalorisation 2025</b>
Base d'im position	246 365 €	263 979 €	271 111 €	187 847 €	191 059 €	1,71%
Taux d'im position	32.03 %	32.03 %	32.03 %	32.03 %	32.03 %	
<b>Produit</b>	<b>78 901 €</b>	<b>84 541 €</b>	<b>86 837 €</b>	<b>60 167 €</b>	<b>61 196 €</b>	<b>1,71%</b>
<b>Produit fiscal</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Revalorisation 2025</b>
<b>Produit fiscal total</b>	<b>35 814 960 €</b>	<b>37 365 767 €</b>	<b>45 071 962 €</b>	<b>46 500 387 €</b>	<b>47 273 831 €</b>	<b>1,71%</b>

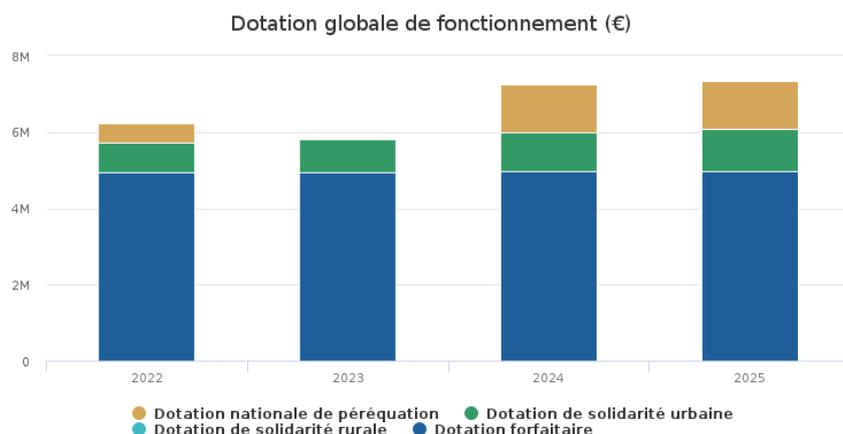
## 2.2 La dotation globale de fonctionnement (DGF) et le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Les recettes en dotations et participations de la commune s'élèveront à **7 348 176 € en 2025**. La commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci.

La DGF de la commune est composée des éléments suivants :

- **La dotation forfaitaire (DF)** : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ».
- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : elle bénéficie aux communes urbaines de plus de 5 000 habitants dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux charges auxquelles elles sont confrontées. Elle s'appuie sur des critères liés aux problématiques de la ville (quartiers prioritaires, logements sociaux...).
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes, notamment au niveau de la fiscalité économique avec sa part majoration.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des composantes de la dotation globale de fonctionnement de la commune.



## Évolution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025
Dotation forfaitaire	4 938 800	4 929 072	4 976 055 €	4 976 055	0 %
Dotation Nationale de Péréquation	495 604 €	0 €	1 272 121 €	1 272 121 €	0 %
Dotation de Solidarité Rurale	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dotation de Solidarité Urbaine	796 035 €	870 753 €	1 017 030 €	1 100 000 €	8,16 %
Reversement sur DGF	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- %
<b>TOTAL DGF</b>	<b>6 230 439 €</b>	<b>5 799 825 €</b>	<b>7 265 206 €</b>	<b>7 348 176 €</b>	<b>1,14 %</b>

La population DGF qui sert de base aux calculs d'évolution des dotations n'est pas connue à ce jour. Toutefois, elle est assise sur la population légale INSEE qui est connue depuis début janvier.

La population légale INSEE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 passe de 46 218 à 46 711 habitants, soit une augmentation de 1%.

### 2.3 Subventions et autres recettes de fonctionnement

Au chapitre 74 de subventions, la CAF reste le premier émetteur de recettes récurrentes à hauteur de 5,2M€ dont 4,6M€ pour le fonctionnement des crèches et 0,4M€ pour le Pôle Santé Handicap.

Auprès de l'Etat, seront sollicitées des subventions pour la compensation de l'aide au fonctionnement des écoles privées pour les maternelles au moins à hauteur de montant 2024, soit 391 552€. Il est à noter qu'en 2024, la Ville a bénéficié d'un rattrapage des années 2021-2022 à hauteur également de 391 552€ qui ont fait doubler cette recette et qui ne seront donc pas reconductibles.

Auprès de la Région Île-de-France, ont été identifiés des dispositifs pour des animations de la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) pour la reconquête de la biodiversité pour 2 280€.

Le Département de la Seine-Saint-Denis pourra être sollicité pour les résidences d'artistes (10 000€), la planification familiale au CMS (58 000€) ainsi que la participation au dispositif ACTE (16 638€).

De nouvelles demandes pourront être formulées auprès d'organismes extérieurs comme ALCOME (Agir ensemble Contre les Mégots) à hauteur de 50 534€.

Enfin, l'organisme européen AGRIMER ONILAIT pourrait abonder au minimum de 75 000€ au titre des aides européennes aux produits laitiers dans les repas scolaires.

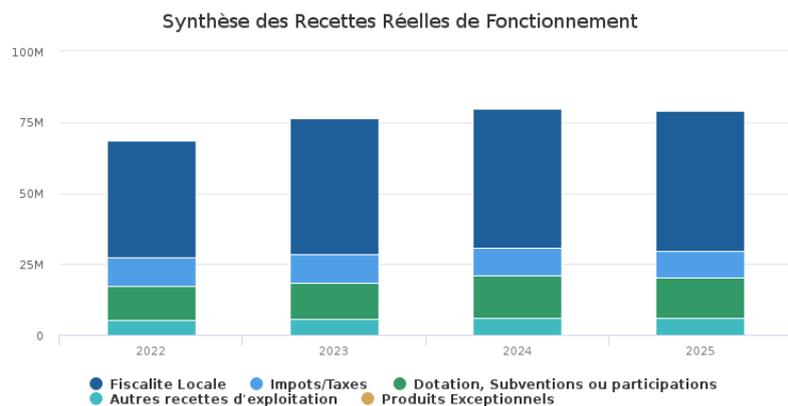
Les atténuations de charges (chapitre 013) ont vu fortement baisser les remboursements d'assurance sur absences du personnel de Relyens (ex-Sofaxis) avec l'arrêt du contrat d'assurance, même si des reliquats de dossiers ont généré 31 217€ en 2024. Il est prévu d'inscrire 15 000€ pour ces fins de dossiers.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) sont revenus à un niveau global supérieur à 2019, c'est-à-dire 5,8M€. Globalement, il s'agirait plutôt de 6,1M€.

Le CMS est tributaire de l'effectif de professionnels de santé. L'activité de soins sera corrélée au nombre de postes de professionnels en repartant de la même quotité horaire de praticiens que 2024. L'ARS est susceptible de soutenir le dispositif de renforcement en psychologues dans les centres de santé à hauteur de 35 840€.

A ce stade de la préparation budgétaire, il est prévu une évolution tarifaire des produits des services scolaires et périscolaires de 2% à partir de septembre.

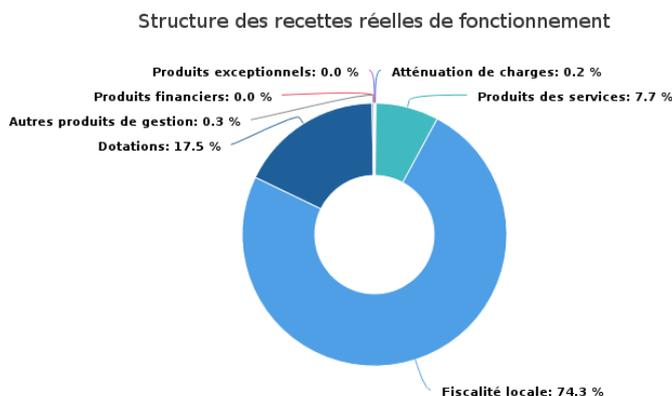
## 2.4 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection 2025



Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Impôts / taxes	51 388 380 €	58 198 745 €	58 751 419 €	59 023 521 €	0,46 %
Dotations, Subventions ou participations	11 766 933 €	12 699 026 €	14 898 504 €	13 939 667 €	-6,44 %
Autres Recettes d'exploitation	6 174 033 €	6 411 133 €	7 140 420 €	6 470 395 €	-9,38 %
Produits Exceptionnels	15 830 €	42 562 €	12 948 €	0 €	-100 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>69 345 179 €</b>	<b>77 351 469 €</b>	<b>80 803 291 €</b>	<b>79 433 583 €</b>	<b>-1,7 %</b>
Évolution en %	- %	11,55 %	4,46 %	-1,7 %	-

## 2.5 La structure des recettes réelles de fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de **79 433 583 €**, soit 1 716,52 € / hab. Ce ratio est inférieur à celui de 2024 (1 748,31 € / hab.), des recettes non reproductibles ayant impacté la clôture 2024 en provenance de l'Etat ou de la CAF.

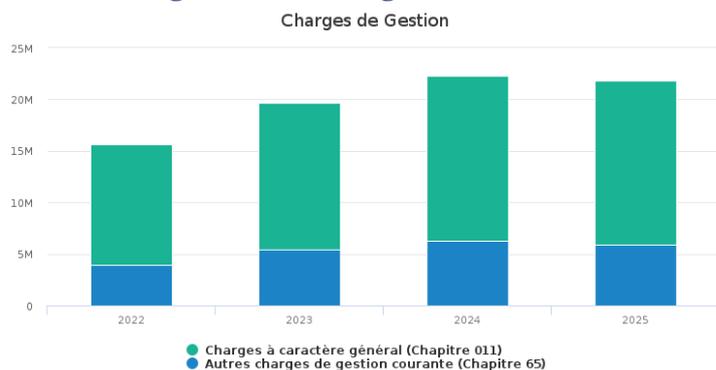


### 3. Les dépenses réelles de fonctionnement

#### Hypothèses d'évolution

A l'identique des recettes, dans la construction de sa prospective, la ville prend des hypothèses d'évolution par chapitre comptable de dépenses, basées sur les tendances générales reproductibles d'année en année en lien avec les prévisions macroéconomiques type inflation (effet prix) ou loi de Finances. Font exception certains comptes nature lorsque des phénomènes spécifiques viennent individualiser les évolutions, type inflation spécifique aux coûts de l'énergie ou d'effets induits par les chantiers sur les groupes scolaires ou encore la mise en œuvre du FCCT cible avec l'EPT.

#### 3.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

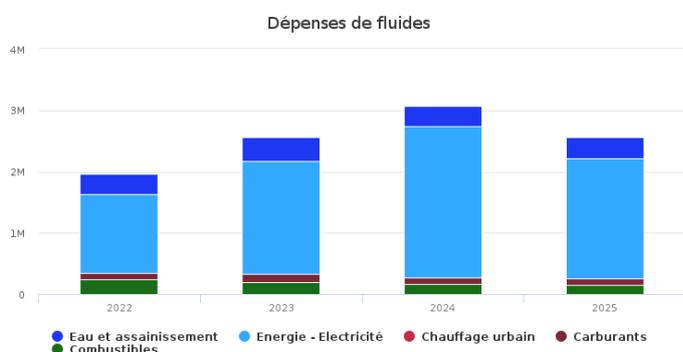


Le graphique présente l'évolution des charges de gestion de la commune avec une projection jusqu'en 2025. En 2024, ces charges de gestion représentaient 31,14 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2025 celles-ci devraient représenter 29,32 % du total de cette même section.

Les charges de gestion, en fonction de budget 2025, évolueraient de -1,85 % entre 2024 et 2025.

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Charges à caractère général	11 686 565 €	14 228 219 €	16 015 613 €	15 895 215 €	-0,75 %
Autres charges de gestion courante	3 963 650 €	5 467 477 €	6 233 378 €	5 943 246 €	-4,65 %
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>15 650 215 €</b>	<b>19 695 696 €</b>	<b>22 248 991 €</b>	<b>21 838 461 €</b>	<b>-1,85 %</b>
Évolution en %	0 %	25,85 %	12,96 %	-1,85 %	-

#### 3.2 Les dépenses de fluides



Le graphique présente les évolutions des dépenses de fluides de 2022 à 2025.

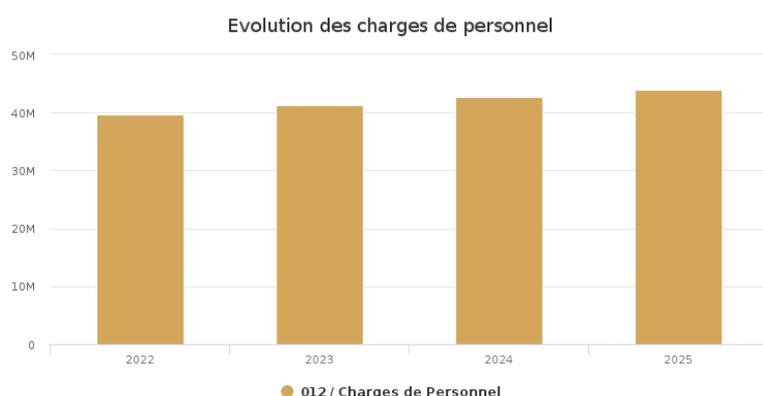
Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 BP	BP 2024 – BP 2025 %
Eau et assainissement	327 906 €	398 222 €	328 519 €	346 380 €	5,44 %
Énergie – Électricité - Chauffage urbain	1 298 707 €	1 841 012 €	2 470 395 €	1 952 200 €	-20,98 %
Carburants - Combustibles	339 296 €	325 189 €	272 665 €	261 800 €	-3,98 %
<b>Total dépenses de fluides</b>	<b>1 965 909 €</b>	<b>2 564 423 €</b>	<b>3 071 579 €</b>	<b>2 560 380 €</b>	<b>-16,64 %</b>
Évolution en %	25,26 %	30,44 %	19,78 %	-16,64 %	-

L'Etat a mis fin aux dispositifs de soutien aux prix de l'énergie en faveur des consommateurs. La ville n'était déjà plus bénéficiaire en 2024 de ces mesures de soutien en raison des marchés passés avec le SIGEIF (syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) qui garantissaient des tarifs inférieurs aux seuils d'éligibilité des mesures de soutien. **Les indications du SIGEIF pour 2025 permettent une diminution de plus de 20% par rapport à 2024.**

### 3.3 Les charges de personnel

#### Évolutions des dépenses

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses de personnel de 2022 à 2025.



Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Rémunération titulaires	16 302 171 €	16 799 539 €	16 884 894 €	16 971 007 €	0,51 %
Rémunération non titulaires	5 918 001 €	6 146 675 €	7 241 971 €	8 473 106 €	17 %
Autres Dépenses	17 483 279 €	18 304 226 €	18 489 915 €	18 527 479 €	0,2 %
<b>Total dépenses de personnel</b>	<b>39 703 451 €</b>	<b>41 250 440 €</b>	<b>42 616 780 €</b>	<b>43 971 592 €</b>	<b>3,18 %</b>
Évolution en %	- %	3,9 %	3,31 %	3,18 %	-

## *Evolution de la masse salariale entre 2024 et 2025*

La politique de la collectivité en matière d'avancement de grade et de promotion interne vise à permettre au plus grand nombre d'agents de bénéficier d'un déroulement de carrière et d'être valorisé dans l'acquisition de ses compétences et de sa technicité. 49 agents ont ainsi bénéficié d'un avancement de grade au 31 décembre 2024 contre 46 l'année précédente. Les évolutions de carrière des agents pour 2025 s'élèvent à 111 979€ pour les avancements de grade, les avancements d'échelon ainsi que les promotions internes.

Le plan pluriannuel de mise en stage sera maintenu en 2025 avec 12 agents qui accéderont au statut de la Fonction Publique Territoriale tout au long de l'année 2025 pour un coût de 36 179€.

Cette mesure statutaire visant à mettre en stage avant titularisation tout agent sur poste vacant, dans les conditions prévues par la loi, manifeste une volonté de valoriser les agents communaux de Livry-Gargan dont la manière de servir est jugée très satisfaisante mais également répond à la nécessité sociale de mettre un terme à des successions de contrats, synonymes de précarisation pour leurs titulaires.

Un plan de revalorisation annuel a été mis en place fin 2024. 71 Agents ont vu leur régime indemnitaire revalorisé pour un montant total annuel de 106 830€. Ce nouveau dispositif a vocation à perdurer dans les années futures.

En 2023, 18 agents sont partis à la retraite. On constate une augmentation de ce nombre qui passe à 30 agents en 2024. Pour l'année 2025, 11 dossiers de retraite sont déjà en cours de traitement.

La collectivité doit faire face à plusieurs augmentations obligatoires telles que la hausse de la cotisation employeur à la CNRACL. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale avait défini dans un premier temps une hausse de 4 points. Finalement cette hausse sera étalée sur quatre années ce qui permet donc de réduire l'augmentation de cette cotisation patronale à 3 points. **Cette hausse engendre néanmoins un coût de 487 453€ pour 2025.**

L'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> novembre 2024 engendrera un coût supplémentaire pour la collectivité de 50 600€.

A ce jour, aucun reclassement indiciaire ou revalorisation du point d'indice n'a été prévu.

En 2025, la collectivité met en place le dispositif « bonus attractivité » afin que les agents qui exercent leurs fonctions au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant puissent bénéficier d'une augmentation de 100€ nets à compter du mois de janvier. Cette mesure coûtera sur 2025 à la collectivité 174 720€.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les collectivités sont tenues de participer financièrement au paiement des cotisations de l'agent pour un contrat de prévoyance. La ville de Livry-Gargan a adhéré au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à une convention collective d'adhésion à la prévoyance auprès du CIG de la petite couronne (Territoria Mutuelle). L'autorité territoriale a fait le choix de rembourser les agents en fonction de leur catégorie de grade (20% pour les catégories A, 40% pour les catégories B, 60% pour les catégories C), ce qui permet aux agents ayant les salaires les plus bas de bénéficier d'un remboursement plus élevé. Cette participation employeur a été estimée à 86 743€, le coût a été évalué sur une base de 25% d'agents qui souscriraient à une prévoyance.

Ce dispositif vient s'ajouter à celui du remboursement d'une part employeur pour un contrat labellisé de complémentaire santé. Les collectivités auront l'obligation de le mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cela a été mis en place déjà depuis plusieurs années à Livry-Gargan. Dans un premier temps le remboursement était de 20€ par agent et est passé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 40€. Aucun coût supplémentaire ne sera déboursé pour cette nouvelle année.

En 2024, la prime exceptionnelle en faveur des personnels des centres de santé a été renouvelée. Ainsi, la collectivité a perçu une dotation exceptionnelle d'un montant de 60 597€ à redistribuer entre le personnel employé au Centre municipal de santé. Cette prime viendra s'ajouter à une revalorisation prévue des médecins spécialistes et généralistes estimée à 27 000€.

Concernant les effectifs de la masse salariale, plusieurs créations de postes ont été validées notamment dans les écoles afin de faire face à l'ouverture de l'école primaire Tourville en septembre 2025.

Au Centre municipal de santé, 3 créations de postes ont été recensées. Ces postes sont en partie financés par l'ARS.

Les effectifs de la Police municipale ont été prévus au complet pour cette année. En 2024, plusieurs postes de brigadiers ou d'ASVP étaient vacants ce qui faisait baisser le coût de la masse salariale.

Afin de réduire la masse salariale, certains postes ont été gelés pour 2025 notamment des postes de jardiniers ou de chauffeurs.

**Le BP 2024 a consacré 43 000 000€ aux charges de personnel. En 2025, ce chapitre s'élèvera à 43 589 604€. cette augmentation est due notamment à toutes les mesures spécifiques mentionnées ci-dessus.**

Au même titre que pour l'exercice précédent, l'objectif principal pour l'année 2025 est la stabilisation des dépenses de masse salariale.

Pour ce faire, il semble nécessaire de poursuivre les actions menées à savoir :

- maintenir l'effort d'adéquation des postes de travail aux besoins de la collectivité et des usagers (nouveaux services, nouveaux métiers),
- poursuivre la gestion rigoureuse des remplacements d'agents absents au plus près des nécessités de services,
- accentuer les mutualisations de compétences et de postes de travail,
- mener une réflexion systématique sur l'opportunité de remplacer les départs à la retraite,
- suivre avec vigilance le recours aux heures supplémentaires, tout en privilégiant la récupération lorsque cela est possible,
- favoriser l'accès des agents toutes catégories confondues aux actions de formation pour maîtriser les technologies, la législation et la technicité de leur poste de travail et ainsi augmenter leur opérationnalité comme leur confort dans le métier exercé.

## Structure des effectifs au 31 décembre 2024 pour la ville

COUT ANNUEL	
NBI	147 986 €
Régime indemnitaire	4 061 519 €
Traitement indiciaire	21 856 988 €
Heures supplémentaires	641 505 €
Avantages en nature	91 481 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 799 479 €</b>

EVOLUTION 2024	
Nbr agents rémunérés	1033
Départ à la retraite	31
GVT (échelon, grade, promo)	147 502€
Reval. Ind. & aug. Pts ind.	459 687€

REPARTITION HOMMES & FEMMES PAR CATEGORIE (hors contractuels non permanent)				TOTAL
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Hommes	25	43	298	908
Femmes	68	110	610	
PERSONNEL TITULAIRE & STAGIAIRE				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	16	112	128	661
Technique	147	149	296	
Culturelle	11	15	26	
Sportive	2	0	2	
Médico-Sociale	1	71	72	
Police municipale	21	6	27	
Animation	24	43	67	
Sociale	1	42	43	
PERSONNEL CONTRACTUEL PERMANENT				
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	8	19	27	258
Technique	35	53	88	
Culturelle	7	7	14	
Sportive	6	0	6	
Médico-Sociale	3	29	32	
Police municipale	0	0	0	
Animation	16	51	67	
Sociale	0	13	13	
Apprentis	4	7	11	
PERSONNEL CONTRACTUEL NON PERMANENT				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Remplacement indisponible	3	15	18	114
Accroissement	20	76	96	

*Evolutions des effectifs de la Ville au 31 décembre 2024 ainsi que du coût financier dédié à l'évolution des carrières du personnel communal : le glissement vieillisse technicité (GVT) mais également les réformes statutaires nationales depuis 2017*

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'agents rémunérés	979	977	996	1033
Départs à la retraite	43	10	18	31
GVT (échelon, grade, promo interne)	126 546	183 177	128 414	147 502
Réforme statutaire	84559	164 791	100 725	
Revalorisation indiciaire	0	346 669	282 343	459 687

### Temps de travail au 31 décembre 2024

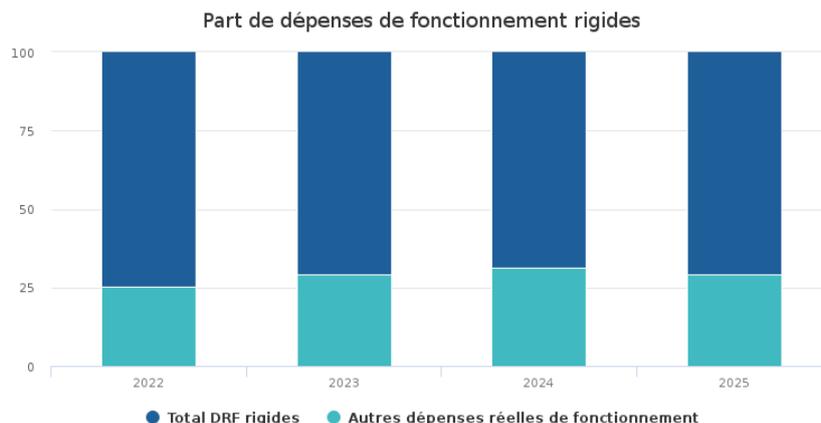
La durée du travail effectif est légalement fixée à 1607 heures. Toutes les dérogations ont été supprimées au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au regard de la Loi de transformation de la FPT du 6 août 2019. Un travail important mais nécessaire sur le temps de travail annuel des agents publics a été mené courant 2021.

### 3.4 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

#### *Avec la contribution au redressement des Finances de l'Etat pour 1,590M€*

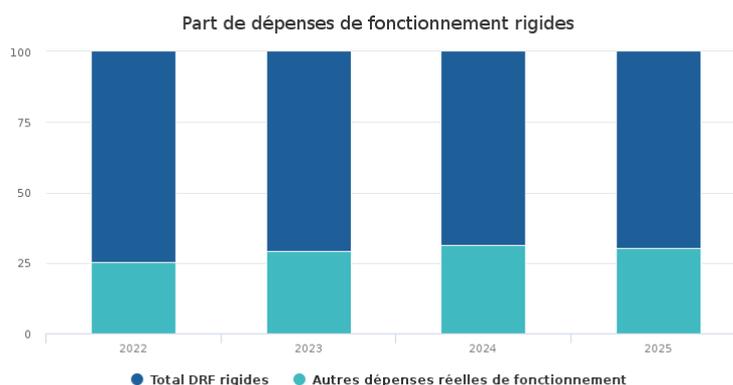
Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la commune ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la commune et difficiles à retravailler.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la commune sont saines mais peuvent le devenir en cas de dégradation de la situation financière de la commune car des marges de manœuvre seraient plus difficile à dégager.



Année	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement	74 %	70 %	68 %	70 %
Autres dépenses réelles de fonctionnement	25 %	29 %	31 %	29 %

#### *Sans la contribution au redressement des Finances de l'Etat pour 1,590M€*



Année	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement rigides	74 %	70 %	68 %	69 %
Autres dépenses réelles de fonctionnement	25 %	29 %	31 %	30 %

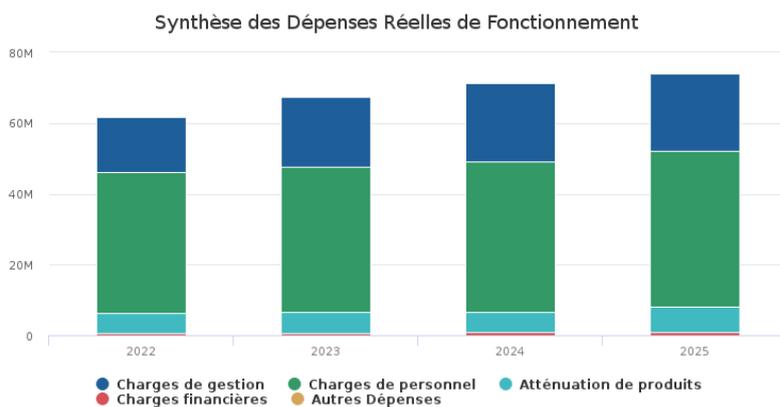
### 3.5 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Les incertitudes sur le contenu de la loi de Finances amènent à formuler deux hypothèses selon le maintien de la contribution au redressement des Finances publiques pour un montant de 1 590 000€.

#### *Avec la contribution au redressement des Finances de l'Etat pour 1,590M€*

Il est ici proposé par la commune de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 de 4,24 % par rapport à 2024, dont la contribution au redressement des finances publiques de 1 590 000€.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de la commune sur la période 2022 - 2025.

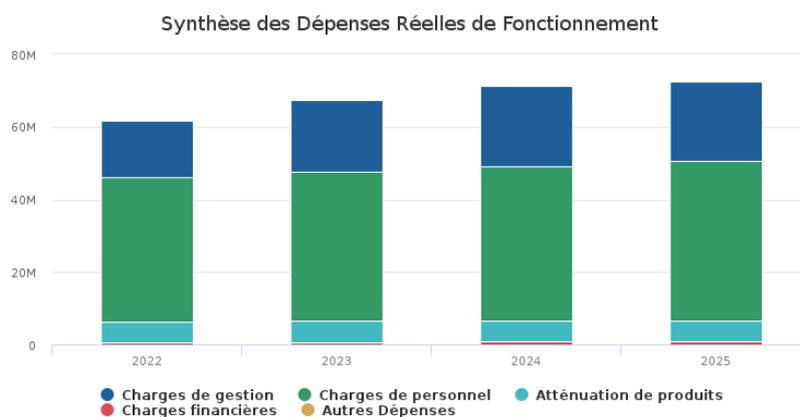


Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Charges de gestion	15 650 215 €	19 695 696 €	22 248 991 €	21 838 461 €	-1,85 %
Charges de personnel	39 703 451 €	41 250 440 €	42 616 780 €	43 971 592 €	3,18 %
Atténuation de produits	5 738 566 €	5 733 579 €	5 707 284 €	7 321 431 €	28,28 %
Charges financières	677 962 €	748 246 €	850 913 €	896 928 €	5,41 %
Autres dépenses	29 012 €	50 625 €	23 541 €	448 769 €	1 806,33 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>61 799 208 €</b>	<b>67 478 589 €</b>	<b>71 447 509 €</b>	<b>74 477 181 €</b>	<b>4,24 %</b>
Évolution en %	4,19 %	9,19 %	5,88 %	4,24 %	-

### Sans la contribution au redressement des Finances de l'Etat pour 1,590M€

Il est ici proposé par la commune de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 de 2.02 % par rapport à 2024, **sans** la contribution au redressement des finances publiques de 1 590 000€.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de la commune sur la période 2022 - 2025.

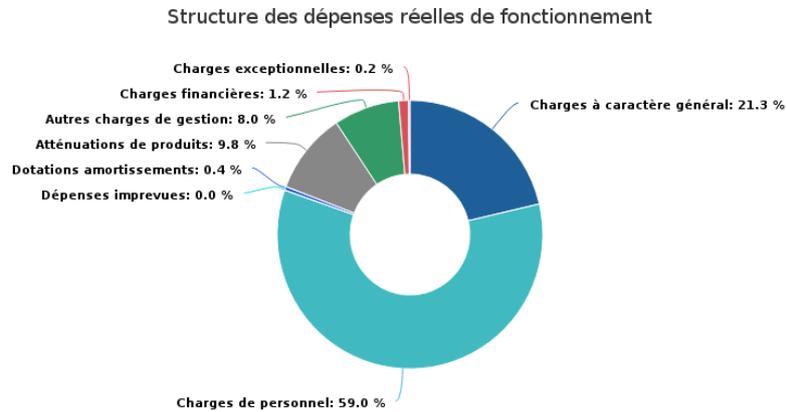


Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Charges de gestion	15 650 215 €	19 695 696 €	22 248 991 €	21 838 461 €	-1,85 %
Charges de personnel	39 703 451 €	41 250 440 €	42 616 780 €	43 971 592 €	3,18 %
Atténuation de produits	5 738 566 €	5 733 579 €	5 707 284 €	5 731 431 €	0,42 %
Charges financières	677 962 €	748 246 €	850 913 €	896 928 €	5,41 %
Autres dépenses	29 012 €	50 625 €	23 541 €	448 769 €	1 806,33 %
<b>Total Dépenses de</b>	<b>61 799 208 €</b>	<b>67 478 589 €</b>	<b>71 447 509 €</b>	<b>72 887 181 €</b>	<b>2,02 %</b>
Évolution en %	4,19 %	9,19 %	5,88 %	2,02 %	-

### 3.6 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

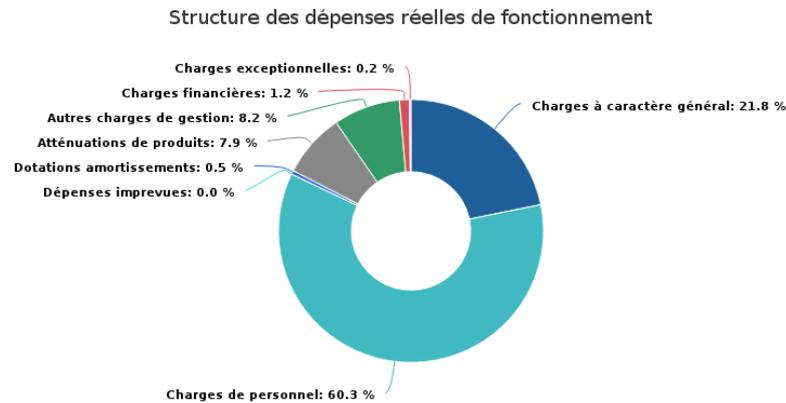
#### *Avec la contribution au redressement des Finances de l'Etat pour 1,590M€*

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 74 477 181 €, soit 1 609,41 € / hab. Ce ratio est supérieur à celui de 2024 (1 545,88 € / hab).



#### *Sans la contribution au redressement des Finances de l'Etat pour 1,590M€*

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 72 887 181 €, soit 1 575,05 € / hab. Ce ratio est supérieur à celui de 2024 (1 545,88 € / hab.), mais de seulement +1,89%.



## 4. L'endettement de la commune

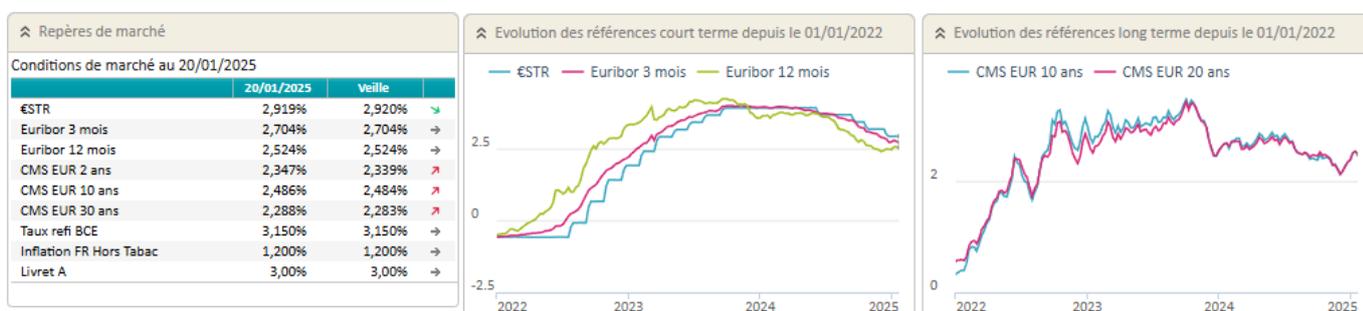
Dans le cadre de cette délégation et conformément aux dispositions de la circulaire du 25 juin 2010 précitée, il convient :

- ✓ de rendre compte de la situation de la dette de la Collectivité,
- ✓ de présenter la stratégie d'endettement de la Collectivité.

Lors du Conseil Municipal du 26 mai 2020, la Ville de Livry-Gargan a présenté et voté une délibération conforme à la circulaire du 25 juin 2010 (NOR/IOC/B/10/15077/C), ainsi qu'à la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 et son décret d'application n°2014-984 du 28 août 2014, visant à donner les délégations du Conseil Municipal au Maire en matière de gestion active de la dette.

Depuis plusieurs années, la Ville de Livry-Gargan s'inscrit dans une politique de maîtrise de sa gestion financière et en particulier de la charge de sa dette. La gestion active de cette dernière concilie l'objectif majeur de baisse des frais financiers avec celui de maîtrise des aléas liés à la fluctuation des taux d'intérêt.

### 4.1 Historique des taux



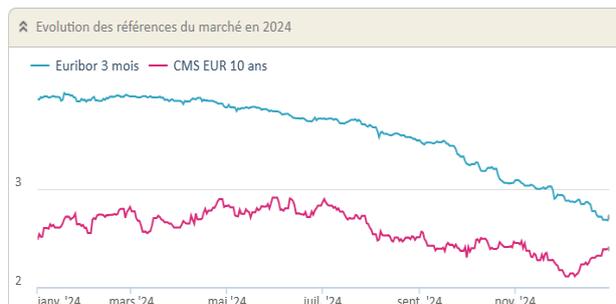
© PerfOrm 2025

Si les années 2022 et 2023 ont été marquées par de fortes tensions inflationnistes, 2024 a permis un retour à des niveaux plus habituels et se rapprochant des 2,00%, cible recherchée par la Banque Centrale Européenne.

Alors que la croissance économique demeure fragile en Zone Euro, la Banque Centrale Européenne a entamé le cycle de baisse des taux directeurs dès le 6 juin 2024 faisant passer le taux de dépôt de 4,00% à 3,75%. Les signaux restent bons du côté de l'indice des prix, la BCE a réitéré un même mouvement baissier en septembre, octobre et décembre conduisant le taux de dépôt à 3,00%.

Dans ce contexte, toutes les références de taux sur les marchés financiers ont diminué :

- Les taux long terme avaient anticipé ce mouvement baissier dès le 4<sup>ème</sup> trimestre 2023. Aussi, en 2024, la volatilité est restée forte mais la référence 10 ans (CMS EUR 10 ans) a continué de perdre quelques points de base pour finir à l'année à un niveau proche de 2,40%.
- Les taux court terme ont accompagné les décisions de la BCE et enregistré une baisse régulière tout au long de l'année 2024 :



Pour l'année 2025, la tendance devrait se poursuivre. Les taux long terme devraient encore connaître une forte volatilité en fonction des événements mondiaux. Les taux court terme devraient poursuivre leur baisse en suivant les prochaines interventions de la Banque Centrale Européenne et pourraient se rapprocher d'un niveau proche de 2,20%. La question porte aujourd'hui plus sur leur rythme de baisse que sur leur trajectoire globale sur l'année.

## 4.2 Le recours à l'emprunt des Collectivités locales

Le marché bancaire du Secteur Public Local est resté plutôt favorable aux emprunteurs tout au long de l'année 2024. Les collectivités qui ont eu besoin d'emprunter ont pu profiter de bonnes mises en concurrence avec *a minima* 4 ou 5 propositions différentes.

Deux banques se sont montrées les plus compétitives :

- La Banque Postale, établissement qui profite des conditions de refinancement favorables de la CAFFIL avec la garantie de l'Etat,
- L'Agence France Locale, la banque des Collectivités Locales, qui reste également bien perçue par les investisseurs.

Au contraire, les banques mutualistes (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel) sont souvent restées en retrait. La Société Générale a revu sa stratégie commerciale en cours d'année, et n'a prêté que ponctuellement aux collectivités territoriales, réservant sa liquidité aux syndicats (Eau/Assainissement/Déchets) et aux SDIS.

Dans un marché volatile, les conditions financières ont été assez hétérogènes, variant nettement d'une banque à l'autre, et entre collectivités. Les meilleurs niveaux de taux fixe se sont approchés de 3,00% en toute fin d'année 2024, le niveau moyen annuel se situant plutôt autour de 3,50%.

Du côté des taux révisables, les marges ont augmenté au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2024. La situation financière de l'Etat français et l'instabilité politique expliquent cette hausse, qui restera à confirmer sur 2025.

### 4.2 Situation de la Ville au 1<sup>er</sup> janvier 2025

L'encours de dette (hors caution) sur le Budget Ville présente, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les caractéristiques suivantes :

	01/01/2025	01/01/2024	
Encours	37 549 348,36	35 853 669,51	↗
Nbre d'emprunts	40	39	↗
Dispo. Ligne trésor.	0,00	0,00	→
Durée résiduelle	17 ans 1 mois	17 ans 6 mois	↘
Vie moy. Résiduelle	8 ans 9 mois	8 ans 11 mois	↘
Taux moyen annuel	2,47%	2,35%	↗
Taux act. Résiduel	2,00%	1,94%	↗
Taux de marché	2,38%	3,12%	↘
Marge moyenne	0,90%	1,00%	↘

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'encours augmente de 1,696M€.** Cette hausse s'explique par les encaissements sur l'exercice 2024 de 4 nouveaux emprunts à hauteur de 4,447 M€ ainsi que par les remboursements contractuels des emprunts sur l'exercice 2024 à hauteur de 2,752M€.

La Ville ne disposait pas de contrat de ligne de trésorerie sur l'exercice 2024. La dernière ligne de trésorerie mise en place par la Ville s'est achevée le 8 juillet 2021 ; ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse d'Epargne à hauteur de 5M€.

La Ville dispose de réserve de liquidités au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- à hauteur de 4,8 M€ sur les phases de mobilisation des emprunts Arkéa pour 2,4 M€ (Phase de mobilisation *revolving* jusqu'au 31/12/2025) et Crédit Agricole pour 2,4 M€ (Phase de mobilisation non *revolving* jusqu'au 30/06/2025),
- à hauteur de 952,4 K€ sur les phases de versements des emprunts Banque des Territoires (465°K€ jusqu'au 31/12/2025 et 487,4 K€ jusqu'au 31/07/2025).

Le **taux moyen prévisionnel pour 2025 (2,47%) est en hausse par rapport à celui de 2024 (2,42%)** du fait de l'impact des nouveaux financements. Le **taux actuariel résiduel au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (2,00% vs 1,94%)** augmente du fait de l'impact des nouveaux financements souscrits en 2023 et 2024 avec des conditions financières moins performantes que sur la période 2016/2023. Les indicateurs de durée (durée résiduelle moyenne et vie moyenne

résiduelle) baissent légèrement du fait de l'encaissement des nouveaux emprunts sur 2024 sur des durées limitées à 20 ans.

### Evènements sur l'exercice 2024

Sur l'exercice 2024, sur le Budget Ville, la Ville a remboursé 2 751 921,15€ de capital et a supporté 845.619,87€ de charges financières.

Pour financer ses investissements 2024, la Ville a encaissé 3 957 600€ d'encours reportés de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024 et 490 000€ souscrits en 2024 sur le Dispositif *Avances Remboursables Intracting* :

Prêteur				
N° de contrat	2760-2762	100 184	DOS02000585	23-203J
Montant	2 900 000,00 €	1 000 000,00 €	490 000,00 €	57 600,00 €
Budget	Ville	Ville	Ville	Ville
Date de signature	08/06/2023	17/07/2023	19/03/2024	20/10/2023
Versement des fonds	20/06/2024	29/11/2024	13/12/2024	22/07/2024
Frais	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée	20 ans	20 ans	13 ans	10 ans
Profil d'amortissement	Amort. constant	Amort. constant	Amort. Constant	Éch. constantes
Conditions financières	Euribor 3 mois + 0,79%	Euribor 3 mois + 0,83%	Taux fixe 2,00%	Taux fixe 0,00%

Pour compléter son besoin de financement sur l'exercice 2024, la Ville a souscrit 5 742 400€ dont 465K€ souscrits sur le Dispositif *Avances Remboursables Intracting* permettant de financer les restes à réaliser de recettes de l'exercice 2024 :

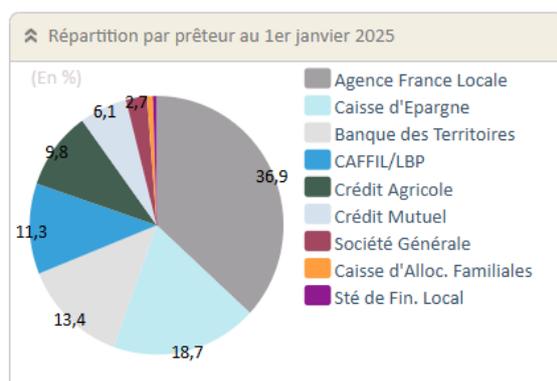
Prêteur				
N° de contrat	DOS02000585V2	NC	560 273	93-06866487CGP1
Montant	465 000,00 €	2 400 000,00 €	487 400,00 €	2 400 000,00 €
Budget	Ville	Ville	Ville	Ville
Date de signature	19/03/2024	09/07/2024	18/07/2024	26/07/2024
Versement des fonds	31/12/2025	30/06/2025	31/07/2025	31/12/2025
Frais	0 €	1 920 €	290 €	1 920 €
Durée	13 ans	24 ans	25 ans	25 ans
Profil d'amortissement	Amort. Constant	Amort. constant	Amort. constant	Amort. constant
Conditions financières	Taux fixe 2,00%	Euribor 3 mois + 0,87%	Livret A + 0,40%	Euribor 3 mois + 0,86%

Sur l'exercice 2024, la Ville n'a pas eu besoin de recourir à une ligne de trésorerie au regard des liquidités disponibles notamment sur les phases de mobilisation et les phases de versements des emprunts souscrits.

Enfin sur l'exercice 2024, la Ville n'a pas eu la nécessité de réaliser d'opérations de gestion active de la dette (arbitrages entre index, remboursement anticipé, désensibilisation, réaménagement ou refinancement).

### Les banques auxquelles la ville a souscrit

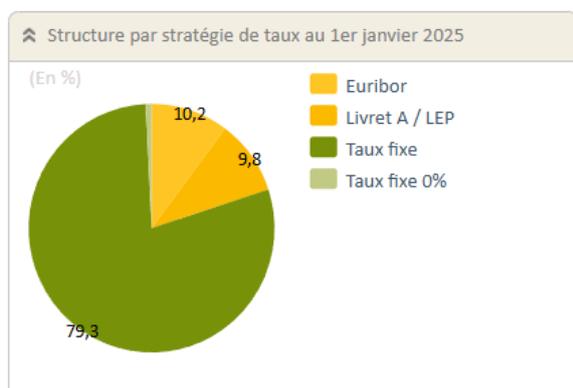
L'encours de la dette sur le Budget de la Ville présente, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les caractéristiques suivantes :



Situation	au 1er janvier 2025		au 1er janvier 2024	
	Capital restant dû	%	Capital restant dû	%
Agence France Locale	13 841 678,17	36,86%	11 662 817,93	32,53%
Caisse d'Epargne	7 004 500,00	18,65%	7 522 500,00	20,98%
Banque des Territoires	5 031 498,59	13,40%	4 804 291,33	13,40%
CAFFIL/LBP	4 246 250,00	11,31%	4 491 250,00	12,53%
Crédit Agricole	3 674 228,71	9,79%	4 108 420,10	11,46%
Crédit Mutuel	2 286 413,60	6,09%	2 394 112,59	6,68%
Société Générale	1 000 000,00	2,66%	100 000,00	0,28%
Caisse d'Alloc. Familiales	287 244,00	0,76%	288 600,00	0,80%
Sté de Fin. Local	177 535,29	0,47%	481 677,56	1,34%
<b>Total</b>	<b>37 549 348,36</b>	<b>100,00%</b>	<b>35 853 669,51</b>	<b>100,00%</b>

### Structure des emprunts par index

L'encours de la dette sur le Budget de la Ville présente, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les caractéristiques suivantes :



Situation	au 1er janvier 2025		au 1er janvier 2024		
	Indice	Capital restant dû	%	Capital restant dû	%
Taux fixe		29 770 869,98	79,28%	31 675 312,57	84,36%
Euribor		3 827 500,00	10,19%	0,00	4,52%
Livret A / LEP		3 663 734,38	9,76%	3 889 756,94	10,36%
Taux fixe 0%		287 244,00	0,76%	288 600,00	0,77%
<b>Total</b>		<b>37 549 348,36</b>	<b>100,00%</b>	<b>35 853 669,51</b>	<b>100,00%</b>

La Ville bénéficie d'une sécurité budgétaire avec **80% de l'encours souscrit à taux fixe dont certains à taux fixe 0%**.

La part de taux révisable/variable dans l'encours de dette de la Ville représente près de **20%** de l'encours et porte sur 3 emprunts sur indice Livret A + 1,00% souscrits auprès de la Banque des territoires sur l'enveloppe PSPL mais également sur 2 emprunts sur indice Euribor 3 mois.

### Classification « Gissler »

L'encours de la Dette sur le Budget Ville présente, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les caractéristiques suivantes :



Situation	au 1er janvier 2025		au 1er janvier 2024		
	Indice	Capital restant dû	%	Capital restant dû	%
A1		37 549 348,36	100,00%	35 853 669,51	100,00%
<b>Total</b>		<b>37 549 348,36</b>	<b>100,00%</b>	<b>35 853 669,51</b>	<b>100,00%</b>

Le classement « Gissler » offre une cartographie du risque au sein de l'encours. Cette cartographie a été reprise dans la circulaire du 25 juin 2010, encadrant le recours aux emprunts et instruments de couverture, mais aussi depuis 2012 dans les nouvelles annexes budgétaires relatives à la dette.

Cette grille d'analyse est devenue :

- la référence pour apprécier l'exposition d'un encours d'une collectivité locale,
- un outil de communication politique simple (notamment par l'état annexe A2.8),
- un critère important pour le *benchmark* réalisé par les établissements financiers.

**La Ville de Livry-Gargan détient au 1<sup>er</sup> janvier 2025 une dette exclusivement classée en A1.**

## Charges budgétaires 2025

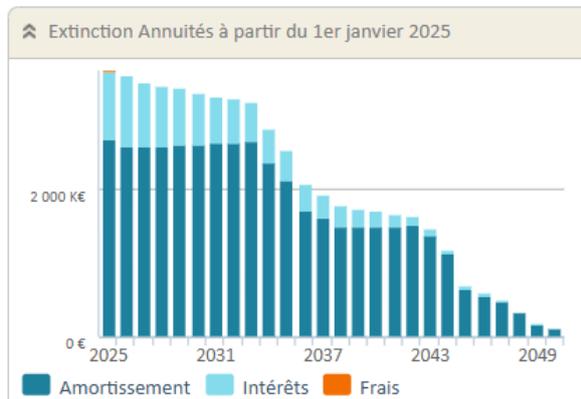


2025	Amortissement	Intérêts	Frais	Total
Janvier	271 472,71	104 334,26	0,00	375 806,97
Février	177 495,28	64 214,09	0,00	241 709,37
Mars	132 201,63	28 244,29	0,00	160 445,92
Avril	158 577,08	30 873,49	0,00	189 450,57
Mai	177 516,47	62 141,51	0,00	239 657,98
Juin	634 717,91	249 904,63	1 920,00	886 542,54
Juillet	271 704,50	100 480,71	290,00	372 475,21
Août	177 537,71	62 227,02	0,00	239 764,73
Septembre	190 938,36	71 269,15	0,00	262 207,51
Octobre	158 809,85	29 129,14	0,00	187 938,99
Novembre	182 433,00	65 122,13	0,00	247 555,13
Décembre	124 243,31	61 213,90	1 920,00	187 377,21
<b>Total</b>	<b>2 657 647,81</b>	<b>929 154,32</b>	<b>4 130,00</b>	<b>3 590 932,13</b>
//2024	- 94 273,34	83 534,45	4 130,00	- 6 608,89

Concernant la charge prévisionnelle en intérêts, pour les 3 emprunts souscrits auprès de la Banque des territoires indexés sur le Livret A, cette dernière est calculée sur une valeur de l'index Livret A à 3,00% pour l'ensemble des échéances de l'exercice 2024 (dans la mesure où la valeur de l'index est connue et où l'index est un index révisable sur les échéances semestrielles de janvier et juillet).

De plus, la charge prévisionnelle tient compte de la mobilisation des 3,9 M€ souscrits en 2024 sur Euribor 3 mois avec des hypothèses d'évolution prudentes.

### Prospective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025



Année	Encours global au 01/01/N	Amortissement	Intérêts	Frais	Annuité
2025	37 549 348,36	2 657 647,81	929 154,32	4 130,00	3 590 932,13
2026	40 644 100,55	2 571 566,79	968 951,40	0,00	3 540 518,19
2027	38 072 533,76	2 557 367,48	879 546,35	0,00	3 436 913,83
2028	35 515 166,28	2 569 330,22	816 695,61	0,00	3 386 025,83
2029	32 945 836,06	2 594 770,75	760 135,44	0,00	3 354 906,19
2030	30 351 065,31	2 593 262,27	701 859,01	0,00	3 295 121,28
2031	27 757 803,04	2 602 046,02	648 174,37	0,00	3 250 220,39
2032	25 155 757,02	2 621 089,72	587 336,54	0,00	3 208 426,26
2033	22 534 667,30	2 643 955,57	525 909,09	0,00	3 169 864,66
2034	19 890 711,73	2 339 085,40	459 899,65	0,00	2 798 985,05
2035	17 551 626,33	2 102 709,01	404 820,77	0,00	2 507 529,78
2036	15 448 917,32	1 704 078,68	360 701,58	0,00	2 064 780,26
2037	13 744 838,64	1 594 370,75	319 200,88	0,00	1 913 571,63
2038	12 150 467,89	1 482 850,64	280 323,55	0,00	1 763 174,19
2039	10 667 617,25	1 485 731,19	242 538,31	0,00	1 728 269,50
2040	9 181 886,06	1 488 657,03	204 334,23	0,00	1 692 991,26
2041	7 693 229,03	1 491 628,98	167 075,29	0,00	1 658 704,27
2042	6 201 600,05	1 494 647,56	131 820,74	0,00	1 626 468,30
2043	4 706 952,49	1 349 054,92	97 932,18	0,00	1 446 987,10
2044	3 357 897,57	1 109 126,12	68 301,87	0,00	1 177 427,99
2045	2 248 771,45	641 061,03	46 855,46	0,00	687 916,49
2046	1 607 710,42	545 600,42	34 026,86	0,00	579 627,28
2047	1 062 110,00	470 496,00	22 713,24	0,00	493 209,24
2048	591 614,00	315 496,00	13 081,06	0,00	328 577,06
2049	276 118,00	165 496,00	5 621,12	0,00	171 117,12
2050	110 622,00	110 622,00	2 057,24	0,00	112 679,24
<b>Total</b>		<b>43 301 748,36</b>	<b>9 679 066,16</b>	<b>4 130,00</b>	<b>52 984 944,52</b>

L'annuité reste proche de 3,5 / 3,6 M€ sur les exercices 2025 et 2026 puis s'inscrit sur une tendance baissière à partir de 2027 avec un plateau proche de 3,4 M€ entre 2027 et 2029. Ce profil d'annuités tient compte des nouveaux emprunts souscrits en 2024 et inscrits en report de recettes 2024 à hauteur de 5,752 M€.

**La situation financière de la Ville mais également la structure saine et maîtrisée de la dette ont inscrit la Ville dans un contexte favorable pour obtenir des conditions de financement très compétitives lors des dernières campagnes de recherche de financements de long terme.**

Le profil de remboursement de la dette doit être pris en compte pour étudier la capacité de la Ville à supporter les financements par emprunt des investissements des années à venir.

## Ratios financiers

Ces ratios sont issus des données de la DGCL pour les exercices 2008 à 2023, comparés à la strate de la Ville.



## Liste des emprunts pour l'exercice 2025

Numéro fiche	Numéro du Contrat	Montant Initial	Devise	Organisme Prêteur	Gissler	Index	Taux ou marge	Dettes en capital 01/01/2025	Dettes en capital 31/12/2025
341	60137562471	1 500 000,00	EUR	Crédit Agricole	A1	Taux Fixe	3,38	75 000,00	-
3411	60147945877	700 000,00	EUR	Crédit Agricole	A1	Taux Fixe	3,65	43 750,00	8 750,00
344	1416694	2 700 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	A1	Taux Fixe	3,57	168 750,00	33 750,00
348	MON239664EUR	1 000 000,00	EUR	Sté de Fin. Local	A1	Taux Fixe	3,97	112 500,00	62 500,00
349001	0000566/001	4 186 328,80	EUR	Agence France Locale	A1	Taux Fixe	5,10	2 387 672,74	2 171 134,53
349002	0000567/001	2 000 000,00	EUR	Agence France Locale	A1	Taux Fixe	5,10	1 239 223,91	1 140 699,91
355	1357358	3 000 000,00	EUR	Banque des Territoires	A1	Livret A	1,00	571 428,56	514 285,70
356	1357359	1 200 000,00	EUR	Banque des Territoires	A1	Livret A	1,00	285 288,30	256 759,48
359	MON267694EUR	3 000 000,00	EUR	Sté de Fin. Local	A1	Taux Fixe	3,76	65 035,29	-
360	60282239607	750 000,00	EUR	Crédit Agricole	A1	Taux Fixe	2,88	32 051,30	-
369	201400356	105 840,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	A1	Taux Fixe	0,00	10 584,00	-
371	5061806	4 000 000,00	EUR	Banque des Territoires	A1	Livret A	1,00	2 807 017,52	2 666 666,64
372	613048	4 000 000,00	EUR	Crédit Agricole	A1	Taux Fixe	1,47	2 343 516,45	2 145 671,63
373	612715	2 000 000,00	EUR	Crédit Agricole	A1	Taux Fixe	1,64	1 179 910,96	1 081 156,03
374	MIN513907EUR	2 500 000,00	EUR	CAFFIL/LBP	A1	Taux Fixe	2,05	1 531 250,00	1 406 250,00
375	9677120	1 500 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	A1	Taux Fixe	1,88	843 750,00	768 750,00
376001	A7518137	1 700 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	A1	Taux Fixe	1,75	1 292 000,00	1 224 000,00
376002	A7518137	2 000 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	A1	Taux Fixe	1,46	1 540 000,00	1 460 000,00
376003	A7518137	2 000 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	A1	Taux Fixe	1,39	1 560 000,00	1 480 000,00
377	20188011	139 860,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	A1	Taux Fixe	0,00	69 930,00	55 944,00
378	2018010	139 860,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	A1	Taux Fixe	0,00	69 930,00	55 944,00
379	986-988	3 289 560,00	EUR	Agence France Locale	A1	Taux Fixe	1,33	2 697 439,20	2 565 856,80
380	5752590	2 000 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	A1	Taux Fixe	1,09	1 600 000,00	1 520 000,00
381	1417-1419	335 000,00	EUR	Agence France Locale	A1	Taux Fixe	1,13	293 592,32	281 458,06
382	5367244	1 005 000,00	EUR	Banque des Territoires	A1	Taux Fixe	0,92	877 764,21	840 655,75
383	1570-1574	250 000,00	EUR	Agence France Locale	A1	Taux Fixe	0,19	156 250,00	131 250,00
384	2020012	33 600,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	A1	Taux Fixe	0,00	23 520,00	20 160,00
385	MIN542734EUR	1 500 000,00	EUR	CAFFIL/LBP	A1	Taux Fixe	0,96	1 365 000,00	1 305 000,00
386	MIN542110EUR	1 500 000,00	EUR	CAFFIL/LBP	A1	Taux Fixe	0,96	1 350 000,00	1 290 000,00
387	1931-1936	2 000 000,00	EUR	Agence France Locale	A1	Taux Fixe	0,89	1 840 000,00	1 760 000,00
388	2231-2232	2 500 000,00	EUR	Agence France Locale	A1	Taux Fixe	2,96	2 400 000,00	2 300 000,00
389	10278 00596	2 500 000,00	EUR	Crédit Mutuel	A1	Taux Fixe	1,70	2 286 413,60	2 176 872,02
390	22-0002	69 600,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	A1	Taux Fixe	0,00	55 680,00	48 720,00
391	2760-2762	2 900 000,00	EUR	Agence France Locale	A1	Euribor 3 mois	0,79	2 827 500,00	2 682 500,00
392	100184	1 000 000,00	EUR	Société Générale	A1	Euribor 3 mois	0,83	1 000 000,00	950 000,00
393	23-203J	57 600,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	A1	Taux Fixe	0,00	57 600,00	51 840,00
394	DOS02000585	490 000,00	EUR	Banque des Territoires	A1	Taux Fixe	2,00	490 000,00	490 000,00
3941	EN ATTENTE	465 000,00	EUR	Banque des Territoires	A1	Taux Fixe	0,00	-	465 000,00
395	EN ATTENTE	2 400 000,00	EUR	Crédit Agricole	A1	Euribor 3 mois	0,87	-	2 350 000,00
396	93-06866487CGP1LIVRY	2 400 000,00	EUR	Arkéa Banque	A1	Euribor 3 mois	0,86	-	2 400 000,00
396_MOB	93-06866487CGP1LIVRY	-	EUR	Arkéa Banque	A1	Euribor 3 mois	0,73	-	-
397	5605273	487 400,00	EUR	Banque des Territoires	A1	Livret A	0,40	-	482 526,00
<b>TOTAL BUDGET VILLE</b>		<b>67 304 648,80</b>						<b>37 549 348,36</b>	<b>40 644 100,55</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>67 304 648,80</b>						<b>37 549 348,36</b>	<b>40 644 100,55</b>

## 5. Les investissements de la commune

### 5.1 Les épargnes de la commune

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune avec les indicateurs permettant de les calculer.

Pour rappel, l'**épargne brute** correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

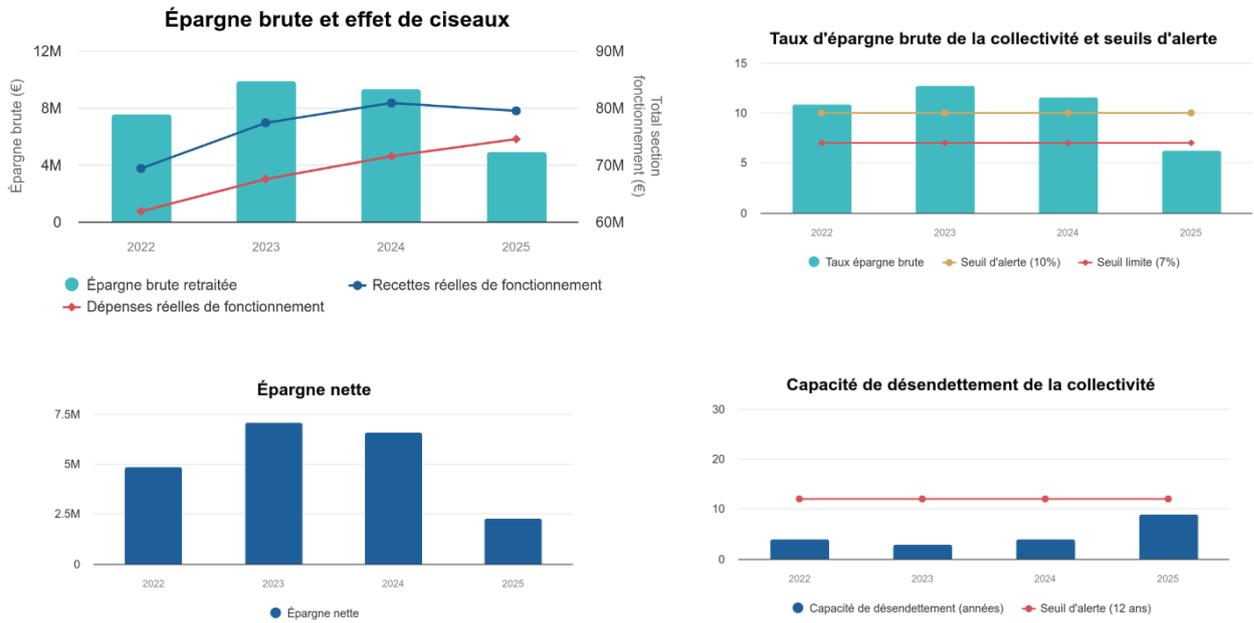
- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements.

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice. **L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

Année	2022	2023	2024	2025	2025*
Recettes Réelles de fonctionnement	69 345 179 €	77 351 469 €	80 803 291 €	79 433 583	79 433 583 €
<i>Dont Produits de cession</i>	<i>15 750 €</i>	<i>17 932 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	61 799 208 €	67 478 589 €	71 447 509 €	74 477 181 €	72 887 181 €
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>29 012 €</i>	<i>37 940 €</i>	<i>15 526 €</i>	<i>120 000 €</i>	<i>120 000 €</i>
<b>Epargne brute</b>	<b>7 530 220 €</b>	<b>9 854 947 €</b>	<b>9 355 782 €</b>	<b>4 956 401 €</b>	<b>6 546 401 €</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>10,86 %</b>	<b>12,74 %</b>	<b>11,58 %</b>	<b>6,24 €</b>	<b>8,24 %</b>
Amortissement de la dette	2 682 747 €	2 757 546 €	2 751 921 €	2 659 636 €	2 659 636 €
<b>Epargne nette</b>	<b>4 847 473 €</b>	<b>7 097 401 €</b>	<b>6 603 861 €</b>	<b>2 296 765 €</b>	<b>3 886 765 €</b>
Encours de dette	36 092 682 €	35 907 258 €	43 004 027 €	46 037 863 €	44 447 863 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>4,79</b>	<b>3,64</b>	<b>4,6</b>	<b>9,29</b>	<b>6,78</b>

## Situation de l'épargne brute selon la participation au redressement des finances de l'Etat

*Avec la contribution au redressement des Finances de l'Etat pour 1,590M€*

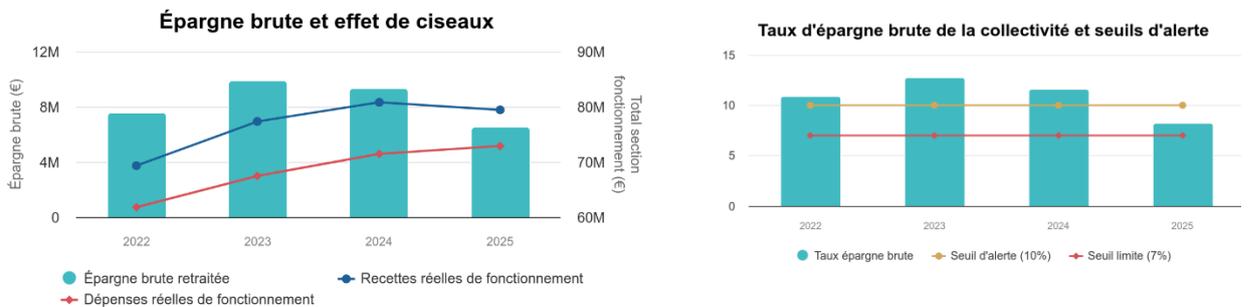


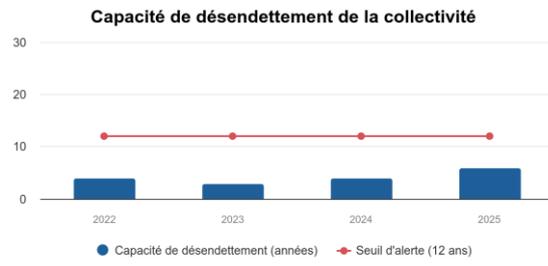
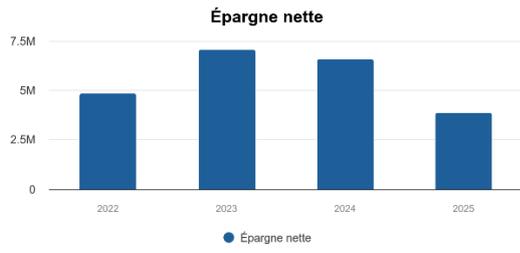
Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne. Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

**En 2024, avec un taux d'Épargne Brute de 11,58%, la ville est en deçà des seuils d'alerte.** Pour information, le taux moyen d'épargne brute des communes française se situe aux alentours de 15,6% en 2023 (DGCL – Données DGFIP).

A titre d'exemple, en matière d'impact des épargnes, même pour une capacité de désendettement de 10 ans, avec cette charge de 1,59M€, les capacités d'emprunt auprès des banques diminuent de manière très forte mais, en l'état de la prospective, permettent de souscrire l'emprunt inscrit.

*Sans la contribution au redressement des Finances de l'Etat pour 1,590M€*





## 5.2 L'utilisation de la technique de l'AP/CP

La technique budgétaire de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP) est appropriée dans le cas d'opérations de constructions ou d'aménagement s'étalant sur plusieurs années. En effet, les crédits budgétaires peuvent être étalés sur les exercices de leur utilisation au lieu d'être inscrits massivement la première année du chantier. Ceci permet d'éviter un recours prématuré aux financements et de déséquilibrer les comptes de résultats prévisionnels. Elles ont vocation à être actualisées chaque année à l'occasion de décisions budgétaires (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décision Modificative).

AP / CP	18 296k€ au total	dont 9 616k€ réinscrits
École Centre	2 582k€	721k€
École Vauban 2	4 765k€	2 736k€
École Tourville	5 760k€	3 269k€
École Bayard	1 009k€	487k€
Ecole Jacob	497k€	497k€
Lac de Sévigné	1 865k€	1 087k€
Rénovation éclairage LED	2 314k€	819k€

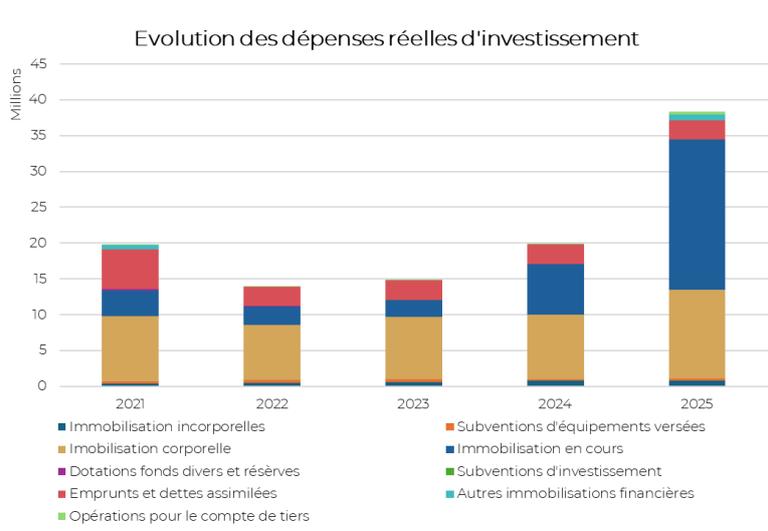
Une première AP/CP a été initiée en 2021 pour les trois opérations de construction d'écoles : Tourville, Vauban 2 et Bayard.

Une seconde AP/CP a été créée en 2023 pour deux programmes : la construction d'une école en Centre-Ville et reprise de l'école Jacob. On y ajoutera également le programme de l'opération de requalification du lac de Sévigné et la rénovation de l'éclairage public aux LED.

Par ailleurs, en 2025, des recettes de subventions sont fléchées vers les opérations :

Opérations	Subventions		
Ecole Tourville	DSIL -1,5M€	CAF - 386k€	
Ecole Vauban 2	CAF - 400k€	Région - 503k€	
Ecole Bayard	Région - 76k€	DSIL - 138k€	MGP - 33k€
Lac de Sévigné	Etat - 198k€	Région - 250k€	MGP - 43k€
Eclairage LED	Etat - 735k€		

## 5.3 Evolution des dépenses d'investissement



Année	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Im mobilisation incorporelles	390 363	459 845	609 993	765 160	837 975	10%
Subventions d'équipem ents versées	286 379	388 642	349 770	206 714	249 521	21%
Im mobilisation corporelle	9 081 796	7 670 4 15	8 762 759	9 058 960	12 424 942	37%
Im mobilisation en cours	3 669 838	2 617 249	2 280 692	7 039 290	20 925 620	197%
Dotations fonds divers et réserves	116 609	105 130	28 951	14 884	50 000	236%
Subventions d'investissem ent	0	0	0	0	10 000	-
Emprunts et dettes assim ilées	5 597 859	2 682 747	2 757 924	2 751 921	2 665 136	-3%
Autres im mobilisations financières	550 486	0	46 553	3 621	800 000	21993%
Opérations pour le compte de tiers	42 490	52 551	64 607	74 868	392 000	424%
<b>Total des dépenses réelles d'investisem ent</b>	<b>19 735 820</b>	<b>13 976 579</b>	<b>14 901 249</b>	<b>19 915 418</b>	<b>38 355 194</b>	<b>93%</b>

Les autres immobilisations financières pour 800 000€ sont des crédits ouverts en dépenses et recettes, donc neutres budgétairement, pour permettre des opérations d'acquisition immobilière sur préemption.

## 5.4 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2024 additionné à d'autres projets à horizon 2025, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement.

Année	2024	2025
Immobilisations incorporelles	765 160 €	837 975 €
Immobilisations corporelles	9 058 960 €	12 424 942 €
Immobilisations en cours	7 039 290 €	20 925 620 €
Subvention d'équipement versées	206 714 €	249 521 €
Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>17 070 124 €</b>	<b>34 438 058 €</b>

## 5.5 Le Plan Pluriannuel d'Investissement

	Dépenses						
Somme de Montants							
Domaine d'intervention	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action économique	638 506	391 295	10 800				
Aménagement et services urbains, environnement	3 546 292	5 164 296	12 127 938	5 758 242	2 372 344	1 862 208	1 604 732
Enseignement et formation	2 013 705	6 150 567	15 946 762	12 325 753	4 834 720		
Famille	110 392	212 988	93 388				
Interventions sociales et santé	0	3 333	645 027	0			
Sécurité et salubrité publique	0	323 556	50 000	200 000	200 000	200 000	
Services généraux	4 743 026	2 539 428	6 854 626	4 363 610	4 363 610	4 363 610	4 363 610
Sport et jeunesse	700 432	105 479	62 643	875 000	75 000		
<b>Total général</b>	<b>11 752 353</b>	<b>14 890 942</b>	<b>35 791 184</b>	<b>23 522 605</b>	<b>11 845 674</b>	<b>6 425 818</b>	<b>5 968 342</b>

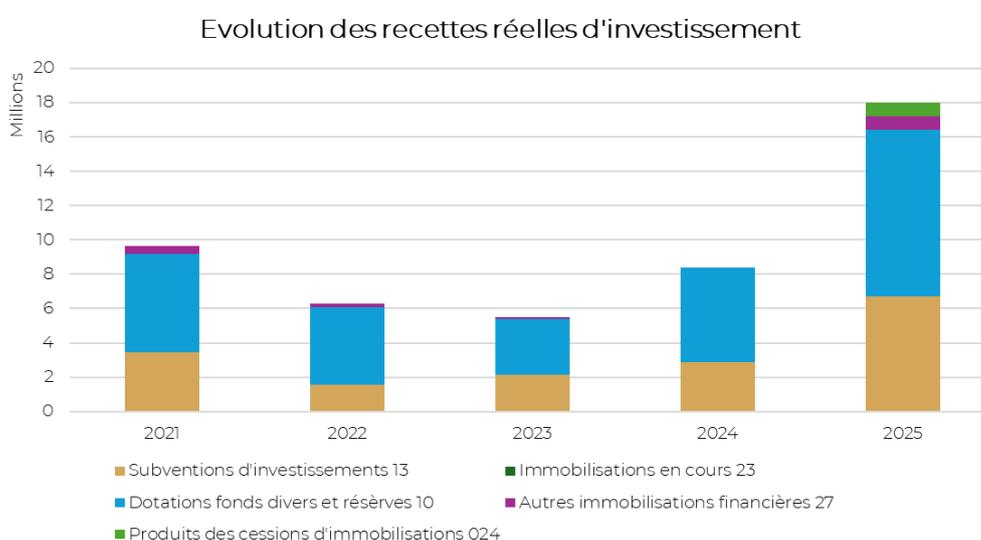
	Recettes (FCTVA inclus)						
Somme de Montants							
Domaine d'intervention	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action économique	0	229 740	164 413	1 771			
Aménagement et services urbains, environnement	422 570	894 179	3 225 215	2 503 449	1 446 795	709 336	262 009
Enseignement et formation	133 137	562 973	3 639 320	1 294 362	1 372 107	246 059	
Famille	0	18 108	213 938	15 319			
Interventions sociales et santé	0	0	490 460	41 009		700 000	
Sécurité et salubrité publique	115 747	0	55 339	58 201	82 807	32 807	32 807
Services généraux	619 599	764 961	1 125 871	2 971 867	1 947 429	1 947 429	1 947 429
Sport et jeunesse	173 405	514 898	175 556	643 608	143 534	12 302	
<b>Total général</b>	<b>1 464 458</b>	<b>2 984 859</b>	<b>9 090 112</b>	<b>7 529 586</b>	<b>4 992 672</b>	<b>3 647 933</b>	<b>2 242 245</b>

## 5.6 Des investissements soutenus

En plus des projets en AP/CP, la ville poursuit son effort de modernisation et d'amélioration du cadre de vie avec des projets ambitieux.

- Acquisition du terrain en vue d'un parking dans le quartier de la Poudrerie – 729k€
- Reprise des écoles Jacob & Jaurès 2 – 796k€
- Aménagement de la place Jacob – 848k€
- Square Bayard – 520k€
- Maison de Quartier - 395k€
- Maison médicale Vauban – 250k€

## 5.7 Evolution des Recettes d'investissement (hors emprunt)



Année	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Subventions d'investissements	3 444 198	1 567 609	2 116 789	2 894 238	6 689 017	131%
Immobilisations corporelles	0	0	15 591	0	0	-
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	-
Dotations fonds divers et réserves	5 751 635	4 495 374	3 294 462	5 480 090	9 708 605	77%
Autres immobilisations financières	460 000	250 000	83 025	0	800 000	-
Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	790 000	-
Opérations pour le compte de tiers	47 644	52 551	64 607	74 868	392 000	424%
<b>Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt</b>	<b>9 703 477</b>	<b>6 365 534</b>	<b>5 574 474</b>	<b>8 449 196</b>	<b>18 379 622</b>	<b>118%</b>

Les autres immobilisations financières pour 800 000€ sont des crédits ouverts en dépenses et recettes, donc neutres budgétairement, pour permettre des opérations d'acquisition immobilière sur préemption.

## 5.8 Recettes d'investissement des chapitres 10 de dotations et 13 de subventions

Concernant le chapitre 10 de dotations et fonds divers, le projet de loi de Finances en vigueur au moment de la préparation budgétaire prévoyant une baisse du taux de récupération du FCTVA de 16,404% à 14,85% (-10%) sur le total estimé des dépenses d'investissement 2024, **la recette a été estimée à 1 202 169€**. Les Projets Urbains Partenariaux représentent 1 198 747€ pour les différents programmes immobiliers, à savoir :

- Immobilière 3F, 99 avenue A. Briand et 4-8 Boulevard Gutenberg pour 84 312€
- Yuman, Avenue du Consul Général Nordling – Rue Edouard Herriot pour 414 205€
- Immo bleu, Avenue Aristide Briand pour 700 230€

Concernant le chapitre 13 de Subventions, l'effet de la structuration de l'action de recherche à partir de 2021 avec une personne dédiée pour identifier des pistes de financement, valoriser et bonifier des dossiers d'investissement a porté ses fruits. Différentes sources de co-financements ont ainsi pu bénéficier à la ville via l'Agence Nationale du Sport, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris ou encore la Caisse d'allocations familiales au titre de son fonds de modernisation des établissements.

# CONCLUSION

## **Un budget 2025 maîtrisé et ambitieux dans un contexte de transition écologique et économique.**

A l'image des budgets 2023 et 2024, le budget 2025 de la ville sera élaboré avec rigueur et responsabilité, tout en maintenant un niveau d'investissement soutenu. Cette approche s'inscrit dans un contexte économique en mutation, marqué par plusieurs évolutions majeures :

- **Une baisse progressive de l'inflation**, permettant d'atténuer certaines pressions budgétaires, notamment sur les coûts des matières premières et des services,
- **La fin des dispositifs de soutien liés à la hausse des prix de l'énergie**, obligeant la commune à anticiper ses dépenses de fonctionnement avec prudence,
- **Un ralentissement du marché immobilier et de la construction**, ayant un impact direct sur les recettes communales issues des droits de voirie et des mutations immobilières.

Le budget 2025 sera fortement conditionné par les décisions prises dans la loi de finances, en particulier celles relatives à la contribution des collectivités au redressement des finances publiques. La ville devra résoudre l'épineuse équation de s'adapter aux éventuelles restrictions budgétaires imposées par l'Etat tout en préservant sa capacité d'action et d'investissement.

Malgré ces contraintes, la municipalité poursuivra son ambition de développement équilibré et durable, en structurant son budget autour de trois axes majeurs :

- **Un investissement renforcé en faveur de l'environnement et du développement durable**

La transition écologique reste au cœur des priorités. La ville accentuera ses efforts en matière de **réduction de l'empreinte carbone**, d'**amélioration de la performance énergétique des bâtiments municipaux**, et de **développement des espaces verts**. L'objectif est de concilier qualité de vie et responsabilité face aux défis climatiques.

- **Une éducation ambitieuse pour garantir l'égalité des chances**

L'investissement dans les infrastructures scolaires se poursuivra avec la finalisation et l'ouverture de nouveaux établissements, ainsi que l'amélioration des équipements pédagogiques. La municipalité continuera également à soutenir les dispositifs d'accompagnement éducatif et inclusif et à renforcer la qualité des services scolaires et périscolaires.

- **Un accès aux services publics de proximité et à une vie quotidienne apaisée**

L'accès à des soins de qualité, à un parcours de soins calibrés et adaptés sont autant d'enjeux en matière de santé que la ville entend poursuivre. Pacifier la voie publique et organiser les différents usages sont des éléments qui participeront au bien-être des habitants au sein de leur ville.

Dans un contexte d'incertitude financière, la commune poursuivra une **gestion rigoureuse et responsable**, veillant à maintenir un endettement soutenable et à optimiser les ressources disponibles. Chaque dépense sera évaluée au regard de son impact sur la qualité des services rendus aux habitants et sur la soutenabilité financière à long terme.

Enfin, le budget 2025 sera à la fois **prudent et ambitieux**, conciliant **maîtrise des dépenses et investissements structurants**. Il permettra de poursuivre le développement de la ville tout en s'adaptant aux évolutions économiques et financières. **La municipalité réaffirme ainsi son engagement à construire un avenir durable et équilibré pour les habitants de Livry-Gargan.**